

CA1 IA59
I 54

STORAGE

Vol. 19, #2

561/8/107

Indian and Inuit Affairs Program

CA1 IA 59 I54 V.>



INDIAN NEWS

Vol. 19 No. 2

ISSN 0019-6029

NIB withdraws from "useless" committee

Indian Affairs minister labels move a "cop-out"

by Pat Rich

"Blatantly political," is how a spokesman for the National Indian Brotherhood (NIB) describes Indian Affairs Minister Hugh Faulkner's response to the NIB's withdrawal from the joint NIB-Cabinet Committee process.

The NIB withdrew from the process on April 13, saying that the government had been using them, and that not one major decision had been received from the Cabinet since the joint committee was formed in 1974.

Faulkner termed the move a 'cop-out', and said he and NIB president Noel Starblanket had an understanding that there would be an effort to accomplish some things at the committee meeting in June.

"He knows there is going to be a meeting in June," NIB spokesman Lloyd Tartaryn says.

The last NIB-Cabinet Committee meeting was in December.

Tartaryn says the decision by the NIB executive to withdraw from the process was unanimous and was arrived at after a day and a half of

serious discussion at the recent NIB Executive Council Meeting.

There had always been a faction in favour of withdrawing from the joint Committee process, Tartaryn says, but it was only at the recent meeting that everybody agreed the process was useless.

"The NIB was being used as window dressing," Tartaryn says, "and the NIB-Cabinet Committee process was providing good P.R. for the government."

The Indians got nothing out of the process, he says.

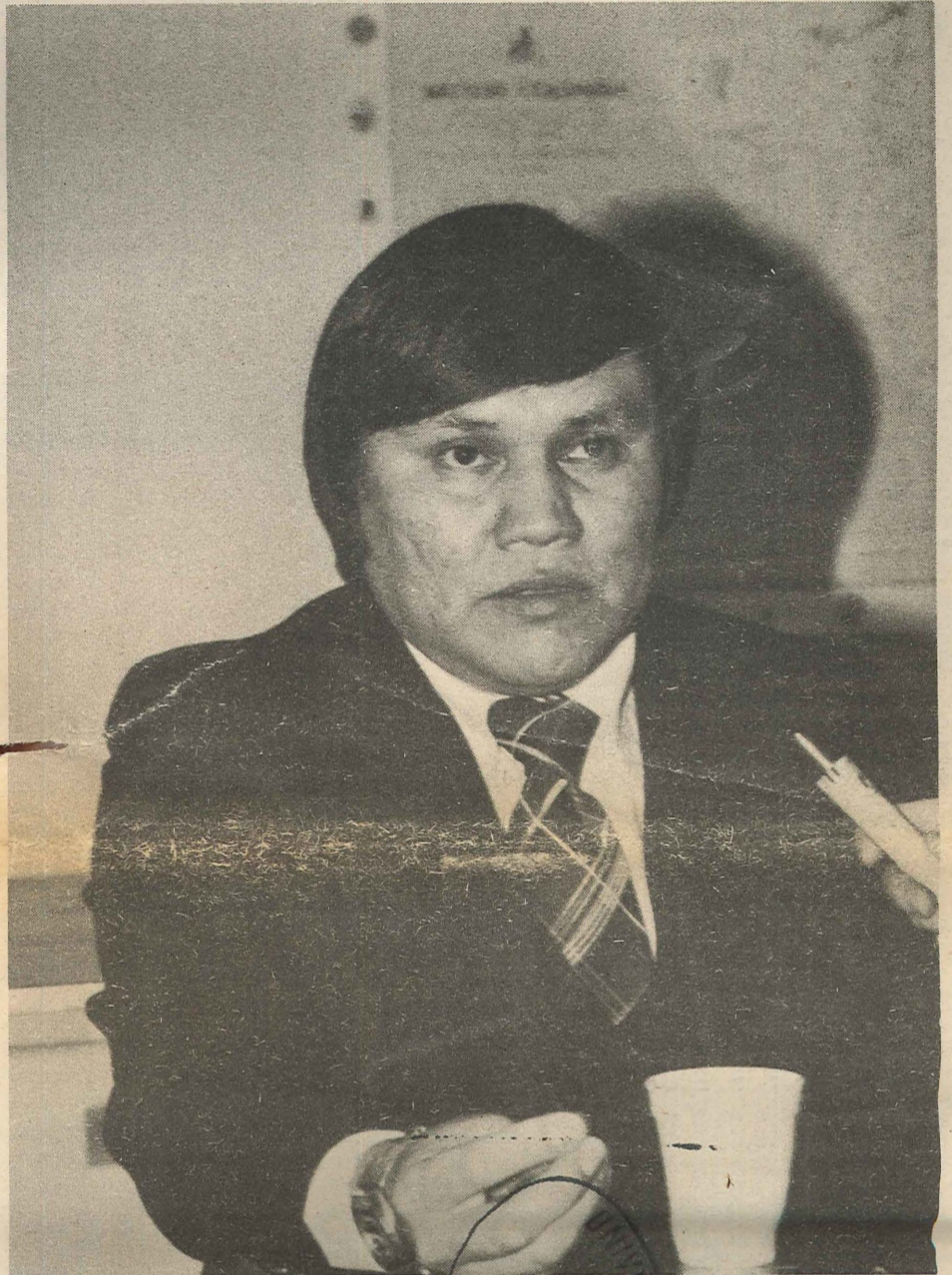
"How many times can you go back to the community empty-handed?" Tartaryn asks.

He says the Cabinet did not take the Committee meetings seriously.

"The Indian leaders were better prepared than the government," he says, "and the meetings were often a case of the NIB educating white politicians."

The decision was reached that both the NIB and the government had better things to do with their time, Tartaryn says.

(see NIB page 10)



NIB president Noel Starblanket

RCMP leads "racist" raid

By Gilbert Oskaboose

Penticton, B.C. — An RCMP officer accused of "racism" and "overkill" in leading an early morning raid on five Indian homes in Old Massett has been transferred from the Queen Charlotte Islands.

An RCMP superintendent on the mainland has confirmed that Sgt. Kenneth Buck has left the islands and is now working out of Surrey, B.C.

The superintendent said the raid was carried out because there was suspicion that several juveniles in the community had handguns.

The only "handguns" turned up during the raid was one blank-shooting starter's pistol.

Carey Wilde, staff lawyer for the Haida Counselling and Legal Assistance Society, has filed a complaint with the RCMP.

"It was simply racist, the most blatant example of the prevailing racism that police have to Indians," he said.

Wilde said there were between 7 and ten RCMP officers on the raid with a combined total of six automatic shotguns. One of these shotguns was held to the neck and later to the groin of one man as he woke up.

Those shotguns were also "purposely and willfully pointed at a 1 year old and a 3 year old child" were herded along with everyone else in that home.

The RCMP superintendent has also confirmed that several "auxiliary officers" — local businessmen and Canadian Forces personnel stationed at a local base — took part in the raid.

"The thing is," said Wilde, "there's no way those police would have done something like this in a white community."

The only charge laid was against Mrs. Myrtle Russ, the mother of the children, who has been accused of striking Sgt. Buck.

UNION ATTACKED

Sugar sours coast chief

Penticton, B.C. — An unlikely mixture of sugar and tall ships was the first order of business served up to the 10th annual General Assembly of the Union of B.C. Indian Chiefs (UBCIC) in Penticton this year.

The man doing the serving was Jerry Jack, an hereditary chief of the Mowachaht Nation. Jack bitterly attacked the Union executive for promoting Captain Cook bicentennial celebrations in its convention kits. Individual sugar packages at the convention centre's also promoted the event.

"We want nothing to do with it," said Jack, whose reserve surrounds Friendly Cove, Cook's first landing place in B.C.

"It's an insult to my people," he said. Jack and about 20 members of the West Coast tribes brought brown sugar to replace the offending packages and these were offered to the Assembly "in a traditional manner."

Bobby Manuel, chairman of the conference planning committee, took full responsibility for the presence of the insulting material.

UBCIC stories on p.

Along with profuse apologies Manuel offered the West Coast people a gift. It was accepted and the matter was settled.

UBCIC vice-president Philip Paul added that he would like to make a motion that "this Assembly go on record as backing the Mowachaht Nation and rejecting these Captain Cook celebrations."

Paul said we should then "set aside a day this year to celebrate the survival of our People despite the suppressions that have taken place over the last 200 years."

The motions were carried by unanimous assent.



056802-2

LIBRARY

ON N2L 3G1

349 D
GOV'T PUB DEPT
DANA PORTER ARTS
UNIV OF WATERLOO
WATERLOO

Missive inclues
et-ahand

Ottawa, K1A 0H4
Canada

NOUVELLES INDIENNES

Vol. 19 No. 2

ISSN 0019-6029

"La FIC n'est pas un paravent!" Elle se retire d'un comité "inutile"

"Typiquement politique!" Voilà comment un porte-parole de la Fraternité des Indiens du Canada (FIC) décrit la réaction qu'a eue le ministre des Affaires indiennes et du Nord, l'honorable Hugh Faulkner, en apprenant le retrait de la FIC du comité conjoint qu'elle formait avec le Cabinet.

La FIC s'est retirée le 13 avril, donnant comme raison que le gouvernement s'était servi d'elle, et que, depuis la formation du Comité mixte en 1974, le Cabinet n'avait pris aucune décision d'importance.

M. Faulkner a qualifié le geste de la FIC "d'acte de lâcheté" et a ajouté que le président de la FIC, M. Noël Starblanket, et lui avaient convenu de faire les démarches nécessaires pour assurer la matérialisation de quelque projet valable lors de la réunion du Comité prévue pour juin.

La dernière réunion du Comité mixte de la FIC et du Cabinet a eu lieu en décembre dernier. Selon M. Tartaryn, c'est lors de sa récente réunion que le conseil administratif de la FIC a décidé de se retirer du Comité conjoint. Sa décision a été acceptée à l'unanimité; elle découlait d'une journée et demie de délibérations soutenues.

De l'avis de M. Tartaryn, certains membres avaient toujours souhaité la dissolution du Comité mixte, mais ce n'est qu'à la dernière réunion que tous ont reconnu l'inutilité de son existence."

"La FIC ne servait que de paravent, ajoute M. Tartaryn, et le Comité mixte assurait au gouvernement de bonnes relations publiques. Les Indiens n'ont rien retiré de cette union."

M. Tartaryn demande: "Combien de fois peut-on retourner vers les siens... les mains vides?" Selon lui, le Cabinet prenait les réunions du Comité à la légère.

"Les représentants des Indiens arrivaient aux réunions toujours mieux préparés que ceux du gouvernement et, dans bien des cas, les réunions devenaient une séance d'information à l'intention des hommes politiques blancs. On a donc décidé que la FIC autant que le gouvernement avaient mieux à faire que d'assister à ces réunions", ajoute-t-il.

La prochaine démarche de la FIC sera la Conférence de tous les chefs prévue pour le mois de juin. Elle espère y recevoir des conseils sur la façon de traiter avec le gouvernement à l'avenir.

"Entre temps, dit M. Tartaryn, la FIC continuera, comme par le passé, à travailler au jour le jour avec le ministère des Affaires indiennes. Elle rencontrera aussi certains ministres du Cabinet pour régler les questions d'intérêt particulier, à mesure qu'elles se présenteront."

En se retirant du Comité mixte, la FIC mettait fin à l'échange de vues le mieux structuré et le plus per-



Noël Starblanket, président de la FIC

fectionné qu'elle ait eu avec le Cabinet.

Lorsqu'elle s'est retirée le 13 avril, la FIC faisait plus que s'exclure d'un comité formé de ministres du Cabinet et d'administrateurs de la FIC. Se elle mettait un terme en même temps aux activités de groupes de travail conjoints, de Commission canadienne des droits des Indiens et d'un secrétariat, et arrêta le processus complexe qui devait assurer la révision de la Loi sur les Indiens.

Le Comité mixte de la FIC et du Cabinet avait été formé en 1974 à la suite d'un rassemblement d'Indiens sur la colline du Parlement, au cours duquel plusieurs personnes avaient été blessées.

Ce Comité devait ouvrir aux Indiens une voie de communication directe avec les hauts fonctionnaires du gouvernement canadien. D'après son mandat, le Comité devait "...

(suite à la page 10)

Racisme à la GRC

Par Gilbert Oskaboose

Penticton (C.-B.) — Un agent de la GRC, accusé de "racisme" et de "zèle" parce qu'il avait effectué tôt le matin une descente dans cinq maisons d'Indiens d'Old Massett, a été déplacé des îles Reine-Charlotte.

Un surintendant de la GRC, posté en Colombie-Britannique, a confirmé que le sergent Kenneth Buck avait quitté ces îles et qu'il travaillait maintenant à l'extérieur de Surrey (C.-B.).

Selon le surintendant, on a procédé à la descente parce qu'on soupçonnait plusieurs jeunes gens de l'agglomération d'être en possession de pistolets. La seule arme découverte au moment de la descente était un pistolet de starter pour munitions à blanc.

L'avocat de la *Haida Counselling and Legal Assistance Society* (Société d'aide juridique et de counselling haida), Me Carey Wilde, a déposé une plainte contre la GRC.

"De la discrimination pure et simple, a-t-il dit; un exemple criant d'une situation courante de racisme dont la

police fait preuve envers les Indiens".

Selon Me Wilde, de sept à dix policiers se trouvaient sur les lieux, armés de six fusils automatiques dont l'un fut pointé au cou, puis ensuite à l'aine d'un homme, à son réveil.

De plus, pendant qu'on réunissait les occupants d'une maison, les fusils furent délibérément braqués sur deux enfants d'un et de trois ans.

Le surintendant de la GRC a aussi confirmé que des hommes d'affaires de la localité et des membres de la base des Forces canadiennes de la région, avaient participé à l'opération à titre d'"agents auxiliaires".

"Le comble, c'est que ces policiers ne se seraient jamais conduits de la sorte dans une communauté blanche", ajoute Me Wilde.

La mère des enfants dont il a été question plus haut, Mme Myrthe Russ, a été accusée d'avoir frappé le sergent Buck. C'est le seul chef d'accusation que l'on ait retenu.

Cook soulève une tempête

Penticton (C.-B.) — Un mélange insolite de sucre et de voiliers constituait le premier point à l'ordre du jour de la 10e assemblée générale annuelle de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique (UCICB) qui s'est tenue cette année à Penticton.

M. Jerry Jack, chef héréditaire de la nation des Mowachaht, a soulevé la question, adressant d'amers reproches à l'agent exécutif de l'Union parce qu'il avait inséré dans son matériel de conférence des messages publicitaires au sujet des festivités du bicentenaire de l'arrivée du capitaine Cook.

Au Centre des conférences, des sachets de sucre signalaient aussi l'événement.

"Nous ne voulons rien savoir de tout cela", a affirmé M. Jack dont la réserve entoure Friendly Cove, lieu du premier débarquement du capitaine Cook en Colombie-Britannique. "C'est une insulte à mon peuple", a-t-il ajouté.

Après avoir remplacé les sachets de sucre blessants par de la cassonade, M. Jack et une vingtaine

de membres des tribus de la Côte Ouest les ont ensuite offerts à l'assemblée "d'une façon traditionnelle".

M. Bobby Manuel, président du comité chargé de l'organisation de la conférence, s'est déclaré entièrement responsable de la présence des sachets offensants.

"Je m'excuse auprès du peuple indien de cette erreur, a-t-il dit, et j'en assume personnellement toute la responsabilité. Je suis vraiment désolé." Après mille et une excuses, M. Manuel a offert aux gens de la Côte Ouest un cadeau qui fut accepté, et l'incident fut oublié.

Le vice-président de l'UCICB, M. Philip Paul, a ensuite proposé que "l'Assemblée appuie officiellement la nation Mowachaht et qu'elle réproouve les festivités du bicentenaire de l'arrivée du capitaine Cook". Il a enchaîné en disant: "Cette année, nous devrions désigner une journée pour célébrer la survivance de notre peuple en dépit de la répression dont il a été victime depuis 200 ans."

Les propositions ont été adoptées à l'unanimité.



"Success with Unity, We are Responsible"

Eleven years ago the Voice of Alberta Native Women's Society (V.A.N.W.S.) was born. Since that time it has grown from three women with a single idea to 52 chapters across Alberta, and has become more involved in the direction their province is taking.

Perhaps more than anything else, their second annual conference theme best describes these responsible, hard working, dedicated women... "Success With Unity, We Are Responsible".

With an opening prayer and reading of the V.A.N.W.S. creed, their 11th Annual Conference opened in Edmonton.

With a heartfelt welcome, Ms.

Bertha Clark welcomed the many chapters to this particular conference. To these women, this year's theme of "Our Children-Our Responsibility" had special meaning, for not only are they V.A.N.W.S. members, but many are also sisters, aunts, cousins, grandmothers and mothers as well.

Lieutenant-Governor Ralph Steinhauer, the first of several guest speakers, hinted at the amount of power and control that women exercise in world events. "A lot of decisions are made in the living room rather than in the conference room", he told those in attendance.

In his brief speech he wished the ladies well in their conference, saying

by Howard Bernard

that he had no doubt that some very strong resolutions would be coming out of this conference. His hope was that when the conference was ended, that leaders would listen to them.

Ms. Clark, in her executive report, expressed her concern in the present policy of funding. Her feeling is that if they (V.A.N.W.S.) don't get CORE funding, they are going to be forced to close their provincial office. "Some chapters are well organized", she said, "and don't need the provincial office".

However, if the provincial office is forced to close its doors, she fears for what will happen to the V.A.N.W.S.

Letters and telegrams have been sent to provincial and federal govern-

ments but no answers have been forthcoming. Both the Native Council of Canada (NCC) and the National Indian Brotherhood (NIB) have pledged their support in principle for the V.A.N.W.S. plea for funding.

Ms. Clark stated that if they don't get the necessary funding to carry on, especially in the area of native children, she doesn't know who will do the work. "There is much more to be done in the area of looking after our children", she said.

The office of the Minister of Native Affairs, the city of Edmonton, and the office of the Secretary of State were also represented and wished the delegates success and best wishes in their 11th Annual Conference.

Inuit start legal action

OTTAWA — Eric Tagoona, President of Inuit Tapirisat of Canada has announced that his organization will join with the Inuit of Baker Lake, Northwest Territories to start immediate legal action to prevent any further uranium exploration on a portion of the lands traditionally used by the Inuit of Baker Lake area.

At the request of the Baker Lake Council, mineral exploration permits on lands used by hunters from the area have been withheld for eleven months by a special order of Cabinet.

During that period, an environmental study was undertaken by the government to determine the impact of exploration activities on the wildlife resources of the area. This study concluded that caribou herds in the area are susceptible to disturbance by industrial activities particularly during calving and post-calving periods in spring and early summer. The study also confirmed that hunters use the entire area during different periods of the year.

Caribou makes up a very important part of the diet of Baker Lake residents. As the only inland Inuit community in Canada, residents do not have access to seals and whales and are almost entirely dependent on caribou for meat. The government study estimated the cash value of wildlife harvested at \$6,400 per year for each family in Baker Lake.

When Indian Affairs Minister Hugh Faulkner was in Baker Lake last week, he was told by local residents that a system of stricter controls on exploration would not be acceptable because the government had consistently failed to enforce such controls in the past.

Local hunters also told the Minister that there was a marked improvement in the general health of caribou herds during the year that exploration was prohibited.

QUEBEC, QUE. — There are many linguistic meanings of this word. Legend has it that when Champlain arrived opposite what is now the City of Quebec the Indians on the shore invited him to come to them shouting: Kabec! Kabec! (Debarck! Debarck!). Another is that it is Indian for "where the river narrows."



Open to both men and women Appel de candidatures mixtes



Public Service Canada
Fonction publique Canada

INDIAN AND NATIVE POLICY AND PROGRAM SPECIALIST

Salary: \$20,100 — \$28,900
Ref. No: 8-A-E-001 (IN)

Treasury Board
Ottawa, Ontario

Duties

The Personnel Policy Branch requires a specialist to plan, organize, implement and evaluate personnel policies and programs; analyze and propose solutions to personnel management problems related to employment of Indian, Métis, non-status Indian and Inuit people in the public service; advise departments and agencies regarding the recruitment, training and career development of indigenous people; and liaise with Indian, Métis and non-status Indian and Inuit associations and the Public Service Commission.

Qualifications

Applicants must have completed secondary school education or possess an acceptable equivalency. Knowledge of the principles, practices and techniques of personnel administration is required as well as knowledge of legislation and federal/provincial programs related to Indian, Métis and non-status Indian and Inuit people and of native culture, problems, attitudes, aspirations. Experience is required in carrying out research studies and dealing with complex problems related to the needs and aspirations of Indian, Métis, non-status Indian and Inuit people as well as experience in preparing personnel policy and co-ordinating the work of professionals. Knowledge of English is essential. Knowledge of a native language would be an asset.

How to Apply

Send your application form and/or résumé to:
Monique Turcotte
Administrative Staffing Program
Public Service Commission of Canada
Ottawa, Ontario K1A 0M7
Closing Date: June 17, 1978

Please quote the applicable reference number at all times.

SPÉCIALISTE EN POLITIQUES ET PROGRAMMES POUR AUTOCHTONES

Traitement : \$20 100 — \$28 900
No de référence : 8-A-E-001 (IN)

Conseil du Trésor
Ottawa (Ontario)

Fonctions

La Direction de la politique du personnel a besoin d'un spécialiste pour planifier, organiser, mettre en oeuvre et évaluer des politiques et programmes en personnel; analyser et proposer des solutions à des problèmes de gestion du personnel relatifs à l'emploi d'Indiens, de Métis, d'Indiens non-inscrits et d'Inuit dans la Fonction publique; conseiller les ministères et agences en ce qui a trait au recrutement, à la formation et au perfectionnement des autochtones; et assurer la liaison avec les associations d'Indiens, de Métis et Indiens non-inscrits et d'Inuit et la Commission de la fonction publique.

Conditions de candidature

Études secondaires complètes ou une équivalence acceptable. Connaissance des principes, méthodes et pratiques de l'administration du personnel; connaissance de la législation et des programmes fédéraux/provinciaux relatifs aux Indiens, aux Métis et Indiens non-inscrits et au Inuit; connaissance de la culture, des problèmes, des attitudes et des aspirations des autochtones. Expérience à mener des projets de recherche et à traiter des problèmes complexes touchant les besoins et les aspirations des Indiens, des Métis, des Indiens non-inscrits et des Inuit; expérience dans l'élaboration de politiques en personnel et dans la coordination d'une équipe de professionnels. La connaissance de l'anglais est indispensable. La connaissance d'une langue autochtone serait un atout.

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à :
Monique Turcotte
Programme des Cadres administratifs
Commission de la fonction publique du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite : le 17 juin 1978

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Les Indiennes de l'Alberta en congrès

par Howard Bernard

Il y a onze ans naissait la *Voice of Alberta Native Women's Society* (V.A.N.W.S.). Réunissant à l'origine trois femmes animées d'une philosophie commune, l'association regroupe maintenant 52 sections locales à travers l'Alberta et cherche davantage à s'engager dans l'orientation donnée à leurs affaires par la province.

Le thème de la deuxième conférence annuelle de l'association décrit peut-être davantage les intentions de ce groupe de femmes solidaires, dévouées et efficaces: "le succès dans l'unité/Notre responsabilité."

Après une prière d'ouverture et la lecture des statuts de la V.A.N.W.S., la 11e conférence annuelle s'est ouverte à Edmonton.

Avec des mots chaleureux, Mme Bertha Clark souhaita la bienvenue aux nombreuses sections locales représentées à la conférence. Le thème de cette année, "notre responsabilité, c'est nos enfants", revêtait un sens particulier car ces femmes sont non seulement membres de la

V.A.N.W.S., mais aussi mères, soeurs, tantes, cousines et grands-mères.

Le lieutenant-gouverneur de la province, M. Ralph Steinhauer, premier d'une longue liste d'orateurs invités, a fait allusion à la grande influence dont disposent les femmes dans la conduite des affaires du monde: "Bon nombre de décisions, a-t-il ajouté, se prennent, non pas dans la salle de réunion mais bien dans le salon familial."

Au cours de sa brève allocution, il a offert ses vœux au succès de la conférence, se disant assuré d'en voir sortir d'excellentes propositions. Il a dit espérer vivement qu'une fois la conférence terminée, les leaders politiques prêteraient une oreille

favorable à ces résolutions.

Dans son rapport administratif, Mme Clark s'est dit préoccupée de la politique actuelle de financement. Elle est d'avis que si la V.A.N.W.S. ne réussit pas à obtenir un fonds de roulement il faudra semble-t-il fermer le bureau provincial. "Cependant, a-t-elle ajoutée, certaines sections locales sont bien organisées et peuvent se passer des services du bureau provincial."

Elle s'interroge toutefois sérieusement sur l'avenir de la V.A.N.W.S. dans l'hypothèse où le bureau provincial pour une raison quelconque serait obligé de fermer ses portes.

On a envoyé des lettres et des télégrammes aux gouvernements fédéral et provincial, mais on attend

toujours une réponse. Le *Native Council of Canada* (NCC) et la Fraternité nationale des Indiens (FNI) ont donné leur appui de principe à la quête de fonds pour la V.A.N.W.S.

Si l'association n'obtient pas les sommes nécessaires à la poursuite de ses opérations surtout pour la question des enfants des Autochtones, Mme Clark se demande alors qui prendra la relève? "Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de l'enfance", a-t-elle de plus déclaré.

Le ministre des Affaires autochtones, la ville d'Edmonton, ainsi que le secrétaire d'État, par la voix de leurs représentants, ont souhaité beaucoup de succès à la 11e conférence annuelle de la V.A.N.W.S.

Manque flagrant de collaboration

par Howard Bernard

Les mémoires "les plus choquants", a déclaré le juge Patrick Hartt, sont ceux qui décrivent le sort des habitants des réserves de Whitedog et de Grassy Narrows.

Dans son rapport provisoire et ses recommandations, le juge Hartt a fait remarquer que les doléances exprimées montraient clairement que les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux étaient incapables de collaborer pour améliorer la situation désespérée dans laquelle vivent ces personnes.

Créée en juillet 1977, la Commission Hartt a tenu des réunions préparatoires dans 14 communautés du Nord et a entendu un nombre incalculable d'exposés et de déclarations sur ce sujet. Ces huit mois de travaux et d'enquête ont abouti à la constitution d'un dossier de 41 pages, dont aucune des versions anglaise, française, crise et ojibway ne répond véritablement aux attentes. On pourra toujours dire que si ce rapport n'a pas l'impact voulu c'est peut-être dû au fait qu'il s'agit d'un document provisoire ou encore parce que nous en attendions trop; à moins qu'après le rapport Berger, le défi ne soit tout simplement trop difficile à relever.

D'après le rapport de la Commission, le problème auquel sont confrontés les habitants des réserves de Whitedog et de Grassy Narrows est double: la pollution par le mercure du bassin hydrographique des rivières des Anglais et Wabigoon, d'une part, et la culture du riz sauvage, d'autre part. Voici ce qu'a recommandé M. Hartt à ce sujet:

- Que l'on constitue un comité tripartite ayant pour mission de s'occuper en priorité de la situation dans les communautés indiennes de Whitedog et de Grassy Narrows; que le comité et les communautés s'emploient à trouver des méthodes per-

(suite à la page 10)



Open to both men and women Appel de candidatures mixtes



Public Service Canada
Fonction publique Canada

INDIÁN AND NATIVE POLICY AND PROGRAM SPECIALIST

Salary: \$20,100 - \$28,900
Ref. No: 8-A-E-001 (IN)

Treasury Board
Ottawa, Ontario

Duties

The Personnel Policy Branch requires a specialist to plan, organize, implement and evaluate personnel policies and programs; analyze and propose solutions to personnel management problems related to employment of Indian, Métis, non-status Indian and Inuit people in the public service; advise departments and agencies regarding the recruitment, training and career development of indigenous people; and liaise with Indian, Métis and non-status Indian and Inuit associations and the Public Service Commission.

Qualifications

Applicants must have completed secondary school education or possess an acceptable equivalency. Knowledge of the principles, practices and techniques of personnel administration is required as well as knowledge of legislation and federal/provincial programs related to Indian, Métis and non-status Indian and Inuit people and of native culture, problems, attitudes, aspirations. Experience is required in carrying out research studies and dealing with complex problems related to the needs and aspirations of Indian, Métis, non-status Indian and Inuit people as well as experience in preparing personnel policy and co-ordinating the work of professionals. Knowledge of English is essential. Knowledge of a native language would be an asset.

How to Apply

Send your application form and/or résumé to:
Monique Turcotte
Administrative Staffing Program
Public Service Commission of Canada
Ottawa, Ontario K1A 0M7
Closing Date: June 17, 1978

Please quote the applicable reference number at all times.

SPÉCIALISTE EN POLITIQUES ET PROGRAMMES POUR AUTOCHTONES

Traitement : \$20 100 - \$28 900
No de référence : 8-A-E-001 (IN)

Conseil du Trésor
Ottawa (Ontario)

Fonctions

La Direction de la politique du personnel a besoin d'un spécialiste pour planifier, organiser, mettre en oeuvre et évaluer des politiques et programmes en personnel; analyser et proposer des solutions à des problèmes de gestion du personnel relatifs à l'emploi d'Indiens, de Métis, d'Indiens non-inscrits et d'Inuit dans la Fonction publique; conseiller les ministères et agences en ce qui a trait au recrutement, à la formation et au perfectionnement des autochtones; et assurer la liaison avec les associations d'Indiens, de Métis et d'Indiens non-inscrits et d'Inuit et la Commission de la fonction publique.

Conditions de candidature

Études secondaires complètes ou une équivalence acceptable. Connaissance des principes, méthodes et pratiques de l'administration du personnel; connaissance de la législation et des programmes fédéraux/provinciaux relatifs aux Indiens, aux Métis et Indiens non-inscrits et au Inuit; connaissance de la culture, des problèmes, des attitudes et des aspirations des autochtones. Expérience à mener des projets de recherche et à traiter des problèmes complexes touchant les besoins et les aspirations des Indiens, des Métis, des Indiens non-inscrits et des Inuit; expérience dans l'élaboration de politiques en personnel et dans la coordination d'une équipe de professionnels. La connaissance de l'anglais est indispensable. La connaissance d'une langue autochtone serait un atout.

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Monique Turcotte
Programme des Cadres administratifs
Commission de la fonction publique du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite : le 17 juin 1978

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Manuel says Fisheries "Enemy No.1"

Penticton, B.C. — The federal department of fisheries — represented by regional director Dr. Wally Jonstone — came under heavy fire at the 10th annual General Assembly of the Union of B.C. Indian Chiefs (UBCIC).

In retrospect, it appears the Assembly disagreed with everything Jonstone said, including an opening salutation that began "Ladies and gentlemen and native friends."

Of the 600 people present less than a dozen were non-Indian.

He had barely expressed how "deeply hurt" he was over George Manuel's declaration that the Fisheries department is "Public Enemy No. 1 for Indian people" when he was interrupted from the audience.

Neil Sterritt of the Gitsan-Carrier tribal council told Jonstone that since Indian comments were "falling on deaf ears in the federal fisheries, then I cannot sit and listen to yours and so I leave the room in protest."

Jonstone said he sympathized with Indian problems and added that he

would feel the same way, "if I were a native."

"I would like to point out that I and my staff and the entire department of fisheries are employees of the federal government and responsible for the conservation and management of the fisheries resources of Canada."

"And we can only do this under the existing laws laid out by the government of Canada."

He said every band in B.C. has traditional food fishing rights and it's our responsibility to see that these rights and a supply of fish for this purpose is met."

Jonstone reiterated the government stand of the number one priority for the Canadian fisheries resource being conservation. The second priority is the Indian food fishery, he said.

Jonstone said "if his department didn't exist and the native bands had to manage the whole fishery themselves they would be faced with the same problems."

Philip Paul, vice-president of the

UBCIC, pointed out that Indians had been managing the fishery for thousands of years before the whiteman arrived and they had none "of those problems you mention."

Paul said that if the fishery was to be managed properly then "we should be looking at the real offenders."

"It's not the Indian people." Any Indian fisherman here, and especially those who fish the rivers, can see how big industry has taken its toll on fish stocks."

Paul said the fisheries department tends to look the other way when these kind of things are happening because of the "economic reality" of this country.

He added that "given the harassment of our people and the level of native employment in B.C., I still see the federal fisheries department as Enemy No. 1 in the coming year."

A West Coast chief, George Watts, compared fisheries department tactics to those currently in use in South Africa.

"They strengthen their forces, they harass Indian people, and now they're sending their enforcement officers to the RCMP in Regina to be trained in police methods."

Watts added "If you people are going to come to the West Coast with guns to protect the resources for Canadian people then you must understand that Indian people will be there with guns to protect Indian rights."

He said last year commercial fishermen caught 1.3 million sockeye salmon in Barkley Sound on the west coast of Vancouver Island; the Indian people of Port Alberni caught 14 thousand.

"But do you know who got the shit in the press; it was the Indian people."

And the fisheries department encouraged that by their silence on the true facts, he said.

UBCIC president George Manuel finally cautioned the Assembly "not to make a martyr out of this guy" by attacking him too strongly.

"He just isn't worth it," Manuel said.

Indian Government

Position paper approved by chiefs

The Union of B.C. Indian Chiefs (UBCIC) have approved and passed their Aboriginal Rights position paper calling for Indian Government.

At their 10th annual General Assembly held in Penticton this spring the chiefs voted on and passed the paper with only one abstention and no dissenting votes.

The paper was presented to the Assembly by Bobby Manuel, Indian Government portfolio chief for the UBCIC. It defines the self-government B.C. Indians are seeking under rights UBCIC president George Manuel says are provided for in Section 91, subsection 24 of the British North America Act (BNA Act).

The entire focus of the paper is on the development of a legal governing authority for band councils, the acquisition of additional reserve lands, band membership and other associated resources.

"We have focused exclusively on presenting a position that entails the continued existence of our people as Indian people as one of the founding peoples of this country" the paper says.

"We would further have it known that the Union of B.C. Indian chiefs absolutely rejects the settlement of

Aboriginal Rights upon a fixed sum of money, regardless of the amounts that may be offered." it adds.

The paper also stated that "this Aboriginal Rights position is not meant to be a final definitive statement for, as time goes by, other areas of concern may become apparent.

In a five-point proclamation the paper said that as the original founding people of Canada Indians have absolute rights to self-determination through "our own unique forms of Indian Government (Band Councils).

It also says:

Aboriginal Rights, through this form of government, are to be established, expanded and maintained through Section 91-24 of the BNA Act.

Indian reserve lands are to be expanded to a size large enough to provide for the essential needs of Indian people.

Adequate resources are to be made available to Indian governments on a continuing basis and in sufficient quantities to ensure domestic tranquility, for peace, order and good government of Indian people.

Indian governments are to have exclusive jurisdiction to make laws in relation to matters coming within classes of subjects hereafter referred

to without limiting the scope of the possible subjects to be under Indian control.

Some of those areas to be controlled by the Indian governing authority are:

- management of all Indian reserve lands.
- Assuming control of all waterways associated with Indian reserve lands.
- Assuming control of all forests on Indian reserve lands.
- Assuming control of all migratory birds that pass through Indian reserve lands including those bird sanctuaries that will from time to time be established under the jurisdiction of our Indian governments.
- The collection of all forms of taxes within the boundaries of our Indian reserve lands.
- The solemnization of traditional marriages,
- The administration of justice, including the establishment, organization and maintenance of Indian tribal courts.

Friendship centre receives grant

OTTAWA — Solicitor General Jean-Jacques Blais, on behalf of Secretary of State John Roberts, announced a \$60,000 capital grant to the North Bay Indian Friendship Centre.

The money will be used towards the purchase of a building complex located at 980 Cassells Street in North Bay to house the Friendship Centre.

The Centre, presently located at 810 Cassells Street, has outgrown those premises and requires larger facilities to adequately accommodate its various programs and services.



Joe de La Cruz

Aboriginal fishing rights will be removed if Canadian Indians don't unite against the "divide and conquer" tactics practiced by government, says Joe de la Cruz, president of the National Tribal Chairmen's Association of the United States.

At the annual assembly of the Union of B.C. Chiefs de la Cruz laughed at a federal fisheries official who had earlier insisted his department must deal with individual bands.

"That's what they've done in the United States — deal with bands individually and pit us against each other."

De la Cruz, a chief of the Quinault tribe in Washington state, says he agrees with the statement made earlier by UBCIC president George Manuel that fisheries officials "on either side of this phoney border" are the "number one enemy of our people."

He said B.C. Indians were coming to the state American West Coast tribes were at 20 or 30 years ago.

"Back then it was federal fisheries officials who were clubbing Indian men and women."

The Quinault Indian reservation in the United States has three modern fish hatcheries, processed "millions of pounds of salmon last year, and have produced a better product than the fisheries department down there did, he said.

ABORIGINAL RIGHTS DEFINITION

ABORIGINAL RIGHTS MEANS THAT WE COLLECTIVELY, AS INDIAN PEOPLE HAVE THE RIGHT WITHIN THE FRAMEWORK OF THE CANADIAN CONSTITUTION, TO GOVERN THROUGH OUR OWN UNIQUE FORM OF INDIAN GOVERNMENT (BAND COUNCILS) AN EXPANDED VERSION OF OUR INDIAN RESERVE LANDS THAT HAS AN ADEQUATE AMOUNT OF ASSOCIATED RESOURCES AND IS LARGE ENOUGH TO PROVIDE FOR ALL THE ESSENTIAL NEEDS OF ALL OUR PEOPLE, WHO HAVE BEEN DEFINED AS OUR CITIZENS OR MEMBERS THROUGH OUR INDIAN GOVERNMENTS.

L'ennemi no 1 des Indiens: les Pêches

Penticton (C.-B.) Le ministère fédéral des Pêches représenté par son directeur régional, M. Wally Jonstone, a fait l'objet de sévères critiques lors de la 10e assemblée annuelle de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique (UCICB).

En résumé, on peut dire que l'assistance a été en désaccord avec tout ce que M. Jonstone a dit, y compris avec sa formule de salut "Mesdames, Messieurs, amis autochtones". En effet, parmi les 600 personnes présentes, moins de douze n'étaient pas des Indiens.

Il avait à peine eu le temps de dire à quel point il avait été "peiné" d'entendre M. George Manuel accuser le ministère des Pêches d'être "l'ennemi numéro un des Indiens" que déjà quelqu'un l'interrompait.

M. Neil Sterritt du conseil de la tribu des Gitsans-Carriers, a dit à M. Jonstone qu'il ne pouvait pas rester dans la salle pour écouter ses commentaires, étant donné que ceux des Indiens tombaient dans l'oreille d'un sourd au Ministère. Par conséquent, qu'il se reterait de l'assemblée en signe de protestation.

M. Jonstone a repris en disant qu'il

Par GILBERT OSKABOOSE

comprenait les problèmes des Indiens et qu'il réagirait de la même façon s'il était Autochtone". Il a aussi souligné que lui, les membres de son bureau et tout le personnel du Ministère étaient des employés du gouvernement fédéral, chargés de la conservation et de la gestion des ressources de pêche du Canada en vertu des lois actuelles adoptées par le Parlement.

"Chaque bande de la Colombie-Britannique a des droits traditionnels de pêche pour se nourrir et il nous incombe de voir à ce que l'approvisionnement en poisson soit suffisant pour permettre l'exercice de ces droits," a-t-il dit. Le conférencier a de plus répété que la conservation des ressources de pêche constituait la première priorité du gouvernement. La deuxième était les pêcheries des Indiens.

Selon M. Jonstone, "si son ministère n'existait pas et si les bandes indiennes devaient administrer elles-mêmes les pêcheries, elles seraient confrontées aux mêmes problèmes".

M. Philip Paul, vice-président de

l'UCICB, lui a alors fait remarquer que les Indiens l'avaient fait pendant des milliers d'années avant l'arrivée des blancs sans connaître ces dits problèmes. Il a ajouté que si les pêcheries étaient administrées de façon convenable "nous pourrions identifier les véritables contrevenants". "Les Indiens ne sont pas responsables," continua-t-il, "car tous les pêcheurs indiens ici, et surtout ceux qui pêchent dans les rivières et les fleuves savent à quel point la pêche commerciale réduit les réserves de poisson". Selon M. Paul, le ministère des Pêches ne veut pas regarder les choses en face quand de tels cas se présentent à cause des "réalités économiques" du pays. Il a conclu que compte tenu du harcèlement dont sont victimes les Indiens et du niveau d'emploi des Autochtones en Colombie-Britannique, le ministère demeure à ses yeux le principal ennemi pour l'année prochaine.

Un autre chef de la Côte Ouest, M. George Watts, a comparé les tactiques du ministère fédéral à celles que l'on utilise de façon courante en Afrique du Sud. "Le Ministère raf-

fermit son autorité, il harcèle les Indiens et il envoie maintenant certains de ses propres agents à l'école de la GRC à Regina pour apprendre des méthodes policières" a-t-il dit. M. Watts a en outre mis en garde le ministère contre l'envoi sur la Côte Ouest de personnes armées pour protéger les ressources du peuple canadien, car les Indiens seront aussi là avec des armes pour défendre leurs droits.

Il a mentionné que l'année dernière les pêcheurs commerciaux avaient pris 1,3 million de saumons sockeye à Barkley Sound sur la côte ouest de l'île Vancouver, tandis que les Indiens de Port Alberni n'en ont pris que 14 000. M. Watts a poursuivi en disant: "Savez-vous à qui la presse a adressé des critiques acerbes? Et bien, c'était aux Indiens". "En gardant le silence sur les faits réels, le ministère des Pêches encourage cet état de choses".

Enfin, le président de l'UCICB M. George Manuel, a prévenu l'assemblée "de ne pas faire de M. Jonstone un martyr en l'attaquant trop fortement, car, a-t-il dit, il n'en vaut pas la peine".

Gouvernement indien

Approbation de l'exposé de position en garde

L'Union of B.C. Indian Chiefs (UBCIC) a approuvé et adopté un exposé de position sur les droits des autochtones réclamant un gouvernement indien.

Lors de leur 10e assemblée générale annuelle, tenue à Penticton au cours du printemps, les chefs ont voté puis adopté ledit document à la majorité des voix (une abstention et aucun vote contre).

Présenté à l'assemblée par Bobby Manuel, chargé des questions relatives au gouvernement indien au sein de l'UBCIC, ce document fait état de l'autonomie que réclament les Indiens de la C.-B. en vertu de droits qui, selon George Manuel, président de l'UBCIC, leur sont accordés au paragraphe 24 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB).

L'octroi, aux conseils de bandes, d'un pouvoir autonome, l'acquisition de nouvelles terres et d'autres ressources connexes l'adhésion de nouveaux membres et telles sont les idées directrices et le thème de l'exposé.

"Nous nous sommes exclusivement attachés à définir une position impliquant la perpétuation de notre groupe ethnique en tant que peuple indien, en tant qu'un des peuples fondateurs du Canada", peut-on lire dans ce document.

"Nous voudrions faire savoir partout que l'Union of B.C. Indian Chiefs refuse catégoriquement d'accepter le règlement relatif aux droits des autochtones moyennant une somme d'argent déterminée quel qu'en soit le montant", y lit-on également.

Le document stipule plus loin que "la position de l'UBCIC quant aux droits des autochtones n'est pas définitive car, avec le temps, il peut devenir nécessaire d'y inclure d'autres secteurs d'intérêts".

Dans une déclaration en cinq points, le document stipule qu'en tant que premier peuple fondateur du Canada, les Indiens ont un droit absolu à l'autodétermination grâce à notre propre forme de gouvernement indien (conseils de bande).

Il y est dit également ce qui suit:

Les droits des autochtones, sous un tel gouvernement, seront définis, étendus et maintenus en vertu du paragraphe 24 de l'article 91 de l'AANB.

Les réserves indiennes seront agrandies de façon à suffire aux besoins essentiels de leurs habitants.

Des ressources adéquates devront être mises à la disposition des gouvernements indiens de façon continue et en quantité suffisante pour assurer la stabilité intérieure, la paix, l'ordre et le bon gouvernement du peuple indien.

Les gouvernements indiens disposeront d'un pouvoir législatif unique dans les domaines énumérés ci-dessous, mais sans limiter pour autant la portée des questions pouvant relever de leur contrôle.

Voici la liste des domaines qui seraient soumis à l'autorité des Indiens:

- l'administration de toutes les réserves indiennes;
- le contrôle exclusif de toutes les voies d'eau traversant les réserves indiennes;
- le contrôle exclusif de toutes les forêts sises en territoire indien;
- le contrôle des oiseaux migrateurs survolant les réserves indiennes, y compris les sanctuaires d'oiseaux qui seront à l'occasion établis sous la juridiction des gouvernements indiens;
- le prélèvement de toute forme de taxe dans les limites des réserves indiennes;
- la célébration des mariages traditionnels;
- l'administration de la justice, y compris la mise sur pied, l'organisation et le maintien de cours indiennes de justice.

Délégués mis en garde

Les Indiens du Canada perdront leurs droits de pêche s'ils ne font pas front commun face à la tactique de "diviser pour régner" que pratique le gouvernement, a déclaré Joe de la Cruz, président de la National Tribal Chairmen's Association of the United States.

Lors de l'assemblée annuelle de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique (UCICB), M. de la Cruz s'est moqué d'un fonctionnaire fédéral des pêcheries qui avait insisté auparavant pour que son ministère traite avec les bandes de façon individuelle.

"C'est ce qu'ils ont fait aux États-Unis; ils ont négocié avec chaque bande pour nous opposer les uns aux autres."

M. de la Cruz, chef de la tribu Quinault de l'État de Washington, s'est dit d'accord avec le président de l'UCICB, M. George Manuel, quand il a déclaré que "des deux côtés de cette frontière factice, les fonctionnaires constituent l'ennemi numéro un de notre peuple".

Il a ajouté que les Indiens de la Colombie-Britannique atteignent maintenant le stade qu'ont connu les tribus de la côte ouest des États-Unis il y a vingt ou trente ans. "À cette époque, c'étaient les fonctionnaires fédéraux des pêcheries qui brimaient les Indiens et les Indiennes."

Le chef américain a promis d'aider "nos frères de la Colombie-Britannique dans toute la mesure du possible".

Les Indiens de la réserve Quinault aux États-Unis possèdent trois piscifactoreries modernes, où on a traité "des millions de livres de saumon l'année dernière, et le produit était de meilleure qualité que celui du ministère des pêcheries, des États-Unis" a-t-il dit.

LES DROITS DES AUTOCHTONES DÉFINITION

Droits des Autochtones signifie que nous avons collectivement le droit, en tant que peuple indien et dans le cadre de la constitution canadienne, d'administrer, au moyen de notre propre gouvernement indien (conseils de bande), le territoire de nos réserves indiennes, qui pourraient, une fois leur superficie accrue, nous fournir suffisamment de ressources et d'espace pour subvenir aux besoins essentiels des Autochtones, que l'on définit par l'intermédiaire de nos gouvernements indiens comme étant nos citoyens et nos membres.

Child abuse on the rise



Ms. Mary Van Stolk

The Tree Foundation in Montreal works in the area of child abuse and violence in the family. Its founder and president, Ms. Mary Van Stolk, was the main speaker at this year's Voice of Alberta Native Women's Society (V.A.N.W.S.) Conference in Edmonton.

Many groups such as courts, societies, organizations and individuals are becoming more aware of the rise in incidences of child abuse and their poor record of dealing effectively with it.

In all countries and races, more and more children are becoming the innocent victims of this type of crime. In Alberta alone, child abuse statistics show that in 1975 there were 4,812 reported cases of child neglect and 369 cases of battered children. During 1976 there were 5,158 cases of child neglect and 237 reported cases of battered children.

Reported case

If these were the *reported* cases for just one province, consider how many were not reported. Or, try to estimate the total on a national or world basis. In your calculations do not consider only the physical abuse, but also take into consideration the emotional and sexual abuse as well.

Due to the high number of child abuse cases, the importance of the issue and the fact that the United Nations has designated 1979 as the International Year of The Child, the V.A.N.W.S. chose "Our Children — Our Responsibility" for the theme of their conference.

The impact and gravity of Ms. Van Stolk's speech on Indian, non-Indian, delegates and observers was such that I feel it worthwhile to publish excerpts of her address:

... You must go and address yourself to the hard issues, and one of the hard issues is violence. Your children are suiciding peoples of the world. Your children are suiciding. What is a suicide? A suicide is an inverted murder. Your children are murdering. And what is a murder but an expression of rage.

Your children are killing their pain. Why? Because they have a lot of pain to kill. And what do they use to kill their pain? They use whatever is handy. Sleep is a great pain-killer. Alcohol is a pain-killer. Valium is a pain-killer. Aspirins are a pain-killer. Drugs of all kinds and categories are pain-killers. And that is why your children take them. Because they live, believe it or not, as human beings in the same world you do...

... As a lady said to me, "because of the radio and TV, we know that incest is going on all across North America. Fathers are having incestuous relations

incestuous relations

with their daughters and having incestuous relations with their daughter's friends when they can get away with it. They are in fact violating little girls, and I mean *Little* girls." The average age gentlemen and ladies, is nine or eleven, depending on which statistics you read. Commonly these *gentlemen* are violating their daughters.

As the lady said to me, "we applied for help to our physician but he didn't give us any help." "We sought help from the social worker and the psychologist but no help came."

The young girl in this case, desperate, confused, saddened, without help, wanted to know to whom they could address themselves so that they would not be used in such a humiliating and violent fashion.

I suggested that she call the police, she said, "oh no. I don't want to do that, surely there must be the rape crisis centre, there must be some group that we could apply to." And my answer to her was, "how are you going to stop this man from doing that?" *How indeed...*

Dramatic Statement

... Ladies and gentlemen, the children speak to you in a most serious way. They speak to you by making the most dramatic statement that humanity can make. That is, they take their own lives in protest. We have, in North America, and indeed in the international society on family law, reports from Holland, Germany, Scandinavia, from all over the world, that our children are committing suicide at earlier and earlier ages. That they are capable of recognizing pain, humiliation and hopelessness and they are protesting with their own ability to end it for themselves.

They feel that if they cannot change you and change their life with you, they can at least change it for themselves. And I have a great respect for that position. I find *that* an honourable statement on the part of these children.

If the peoples of Canada believe for a second that I speak to you, the Native Women of Alberta, for the native peoples of Alberta, as a special category of peoples, they would be sorely mistaken, because the children of all the tribes of all the world are protesting their living conditions. They do not like it and they have every reason to not like it. It is not the good life for children...

Flask degrades natives: MP

Ottawa — The government should ban the sale of cheap souvenirs that degrade Indians, says Wally Firth MP (NDP, Northwest Territories).

Firth, an Indian, said he raised the matter because of a small plastic flask for sale in Ottawa stores for \$1.59.

On the front of the flask are the words FIREWATER and what Firth said was a "degrading image of an Indian guzzling from a bottle."

A gauge on the back measures the quantity of liquid in the flask.

The various stages are marked as the flask is emptied: "Throat dry, whistle wet, feelum better, better yet, wantum sing, tonsils

tickled, wow brave, your pickled and dead injun."

Firth said this is only a sample of the problems that certain Canadians face.

"Surely the government would have enough guts to bring forward legislation which will discourage the sale of such objects, and by doing so take a strong stand against all types of discrimination in Canada."

Firth said Human Rights Commissioner Gordon Fairweather agrees that the stores selling the flask are showing a discriminatory attitude toward native people, but said the Canadian Human Rights Act does not prohibit the sale of such objects.

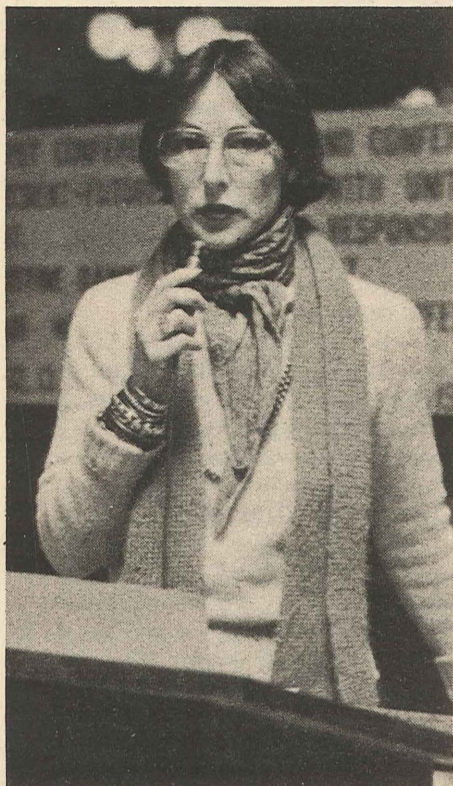
Names in the News

Hilda Watson, Kluane MLA, said that the federal government should consider cutting off funds to the Council of Yukon Indians (CYI), if that organization does not soon present a position paper for land claims... **George Erasmus** of the Deni Nation has rebuffed the Task Force on Canadian Unity. The nation has refused to appear before the hearings because the group "cannot take seriously" the efforts of the unity appeal... **Jim Bear**, chief of the Brokenhead Indian Band in Manitoba, wants to have American Indians **Ron** and **Cheryl Petite** adopted into the Brokenhead Band because they have been ordered deported from Canada... **Mr. Justice Patrick Hartt** wants to dump most of the duties of his royal commission on northern Ontario and devote himself to settling Indian problems... **Chief James Mason** of Ontario's Saugeen Indian reserve, speaking at a Native Peoples' Awareness Event, said that native people will do the job of governing themselves if the white man gives them the means of doing it... **Gary Wouters**, superintendent of the Prince Albert education branch for Indian and Northern Affairs said that Indians on Saskatchewan reserves are getting second class education... **George Bowen**, Manitoba's assistant-deputy minister for environmental management, said that that province will likely participate with the federal and Ontario governments in their attempts to clean the English-Wabigoon river system of mercury pollution... **Ted Bowerman**,

minister of northern Saskatchewan, said that the issue of whether federal Crown land should be made available to fulfill Indian land entitlements is still a matter of contention between Saskatchewan and Ottawa... **Chief Gary Potts** of Bear Island in Ontario said the band will not lift the cautions on 4,000 sq. miles of land surrounding Lake Temagami until an agreement with the federal government is reached or a court orders them removed. The "caution" means the band is claiming legal interest in the land and that future transfer of deeds are at the peril of the purchaser... **Arnold Crowchild**, one of southern Alberta's most

respected Indian leaders, has died following a brief illness. He was 36... **Jenny Margetts**, head of Indian Rights for Indian Women charges that the Indian Association of Alberta and the all-chiefs conference are male-dominated organizations which seldom consult their female members... **Colleen Glenn**, a member of the Indian Rights for Indian Women organization said that if Indian people really cared about their families as they say they do, they wouldn't discriminate against their sisters and daughters... **Kathleen Jamieson**, an anthropologist, says that to be born poor, an Indian and a female is to be a member of the most disadvantaged minority today and by government decree, it is to be without legal recourse of any kind... **Arthur Ayoungman Sr.** the new deacon at St. John the Divine Church at Gleichen is the first Alberta Indian to be ordained in the 90-year history of the Anglican diocese... **Sandra Lovelace**, a former resident of the Tobique reserve, will be appearing before the United Nations committee on human rights to contest Canada's Indian Act. She will appear in June as the result of a complaint she filed over the loss of her Indian status... **Chief Ron Boissoneau** of the Garden River Reserve in northern Ontario is optimistic that a settlement can be worked out between the band and the Ontario ministry of transportation and communications over the widening and paving of the Trans-Canada Highway running through the reserve. In the last 20 years, 16 members of the band have been killed in accidents because of the heavy flow of traffic through the reserve... **Dr. Lloyd Barber**, a former Indian claims commissioner, said that non-native people have legal obligations to settle native land claims — whether they like it or not... **Eric Neilsen**, P.C. Yukon, said that native leaders are being totally irresponsible in seeking to stall construction of a northern gas pipeline until land claims are settled... **Chief Peter Yassie** of Tadoule Lake and his people have donated 2,000 pounds of food to help families at Manitoba's Lac Brochet, who were almost out of supplies...

Plus d'enfants sont maltraités



Mary Van Stolk

La *Fondation Tree*, de Montréal, s'occupe des questions relatives à la violence et aux mauvais traitements infligés aux enfants au sein de la famille. Sa fondatrice et présidente, Mme Mary Van Stolk, était la principale conférencière invitée à la conférence de 1978 de la *Voice of Alberta Native Women's Society*, à Edmonton.

De nombreux groupes, tels des tribunaux, des sociétés humanitaires, des organisations, ainsi que de nombreux particuliers prennent de plus en plus conscience de l'augmentation des cas de mauvais traitements infligés aux enfants et de l'inefficacité des mesures qu'ils prennent pour les régler.

De plus en plus d'enfants, peu importe leur race ou leurs pays d'origine, deviennent les victimes innocentes de ce genre de crime. En Alberta seulement, les statistiques révèlent qu'on a signalé, en 1975, 4812 cas d'enfants abandonnés et 369 cas d'enfants battus. En 1976, il y a eu 5 158 cas d'enfants abandonnés et 237 cas d'enfants battus.

Si tel fut le nombre des cas signalés dans une seule province, combien ne l'ont pas été? Essayons de voir ce que cela donnerait pour le Canada ou pour le monde entier, si l'on tenait compte non seulement des services mais également des actes de brutalité psychologique et sexuelle.

Étant donné le grand nombre d'enfants maltraités, l'importance de la question et la proclamation, par les Nations unies, de 1979 comme étant l'Année internationale de l'enfant, la V.A.N.W.S. a choisi comme thème de sa conférence: "Nos enfants sont notre responsabilité".

Les propos de Mme Van Stolk ont tellement impressionné les délégués et observateurs, indiens et autres, que je crois bon d'en reproduire ici quelques extraits.

"Vous devez vous attaquer aux questions difficiles, et la violence en

est une. Vos enfants se suicident. Or, le suicide est un meurtre inversé. Vos enfants commettent des meurtres. Et c'est quoi, un meurtre, sinon une expression de rage?"

"Vos enfants essaient de soulager leur douleur. Pourquoi? Parce qu'ils souffrent beaucoup. Or, que font-ils pour soulager leur douleur? Ils prennent tout ce qui leur tombe sous la main, que ce soit le sommeil, l'alcool, les valiums ou les aspirines. Tous les genres et les catégories de drogues constituent des calmants. Vos enfants en font usage parce que, croyez-le ou non, ils sont des êtres humains qui vivent dans le même monde que vous..."

"Une femme m'a déclaré récemment ce qui suit: "Les reportages de la radio et de la télévision révèlent que l'inceste a libre cours en Amérique du Nord. Des pères de famille entretiennent des relations incestueuses avec leurs filles ou avec les amies de leurs filles lorsqu'ils réussissent à faire accepter cette situation. En fait, ils violent de petites filles, et j'insiste sur ce terme, ce sont de petites filles". Ces enfants ont en moyenne neuf ou onze ans, selon les statistiques que vous consultez. En règle générale, ces messieurs violent leurs propres filles."

"Cette femme m'a également dit: "Nous avons consulté notre médecin mais il ne nous a pas aidé. Nous avons également sollicité l'aide d'une travailleuse sociale et d'un psychologue mais en vain."

"Désespérée, bouleversée, affligée et démunie, la jeune fille qui a vécu l'expérience dont je vous parle voulait savoir à qui s'adresser pour éviter à l'avenir d'être traitée de façon aussi humiliante et violente."

"Je lui ai suggéré d'appeler la police. Mais elle a répondu: "Oh! non, je ne ferai pas ça! Il doit certainement exister un centre de secours pour les victimes du viol ou un autre organisme que je pourrais consulter". Je lui ai alors dit: "Comment allez-vous empêcher cet homme de récidiver". C'est la question essentielle, comment s'y prendre?"

"Mesdames et messieurs, les enfants livrent un message très important. Ils le font d'une manière bien dramatique en sacrifiant leur vie en guise de protestation. En Amérique du Nord tout comme en Hollande, en Allemagne et en Scandinavie et dans d'autres pays du monde, des enfants se suicident de plus en plus jeunes. Ils se rendent compte de leur douleur, de leur désespoir et des mauvais traitements dont ils sont victimes et ils y mettent fin en se tuant."

"Les enfants croient que s'ils ne peuvent modifier vos attitudes ni leur vie en votre compagnie, ils peuvent néanmoins effectuer des changements qui leur seront bénéfiques. Et je respecte beaucoup cette prise de position des enfants. Ce geste les honore au plus haut point."

"Si les Canadiens pensent que je m'adresse à vous, les femmes autochtones de l'Alberta, comme à une catégorie bien spéciale de personnes, ils se trompent, car ce sont les enfants de toutes les tribus du monde entier qui protestent contre leurs conditions de vie. Ils n'en sont pas du tout heureux, et avec raison."

Ce n'est pas la vie idéale pour l'épanouissement des enfants...

Mentions honorables et autres...

Mme Hilda Watson, député provincial de Kluane, a déclaré que le gouvernement fédéral devrait envisager la possibilité de ne plus verser de fonds au Conseil des Indiens du Yukon (C.I.Y.) si cet organisme ne présentait pas bientôt un exposé de position au sujet des revendications territoriales... M. George Erasmus, de la Nation des Dénés, a fait mauvais accueil au Groupe de travail sur l'unité canadienne. Les représentants de la tribu ont refusé de comparaître lors des audiences parce qu'ils ne pouvaient "prendre au sérieux" les efforts déployés en faveur de l'unité.

M. Jim Bear, chef de la bande des Indiens Brokenhead du Manitoba, désire que les Indiens américains Ron et Cheryl Petite soient intégrés à sa bande parce qu'on a ordonné de les déporter du Canada... M. le juge Patrick Hartt veut se démettre de la plupart de ses fonctions au sein de la Commission royale d'enquête sur le Nord de l'Ontario afin de s'occuper du règlement des problèmes des Indiens...

Au cours d'un discours qu'il prononçait lors du *Native Peoples' Awareness Event*, le chef James Mason, de la réserve indienne de Saugeen, en Ontario, a déclaré que les autochtones se gouverneraient eux-mêmes si les Blancs leur donnaient les moyens nécessaires...

M. Gary Wouters, surintendant de l'Éducation, à Prince-Albert, pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord, a déclaré que les Indiens des réserves de la Saskatchewan recevaient une éducation de deuxième ordre...

M. George Bowen, sous-ministre adjointe de la Gestion de l'environnement au gouvernement du Manitoba, a déclaré que cette province participera probablement au programme mis sur pied par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario afin de supprimer la pollution par le mercure dans les rivières English et Wabigoon... M. Ted Bowerman, ministre du Nord de la Saskatchewan, a dit que la question de savoir si les terres fédérales de la Couronne devaient être restituées ou non aux Indiens fait encore l'objet d'un litige entre la Saskatchewan et Ottawa...

Kruger — suite de la page 9

rence, les appelants auraient dû prouver que ledit article était en contradiction avec la Loi sur les Indiens ou tout arrêté, ordonnance, règle, règlement ou statut administratif en découlant, ce qu'ils n'ont pas fait. Si elle n'est pas incluse par référence, on doit alors se demander s'il s'agit effectivement d'une loi d'application générale qui, de son propre chef, s'appliquerait aux Indiens. De l'avis de la Cour, la loi est d'application générale.

Pour ces motifs, les appels ont été rejetés. Les chefs d'accusation retenus contre les deux accusés traduits devant la Cour provinciale ont été maintenus, et il a été décidé qu'on ne pourrait invoquer les dispositions de l'article 88 de la Loi sur les Indiens pour assujettir ce groupe aux lois provinciales à moins qu'il ne soit prouvé que la Loi porte

respectés de la communauté indienne du sud de l'Alberta, vient de mourir à la suite d'une brève maladie. Il était âgé de 36 ans... Mme Jenny Margetts, directrice de l'Organisation pour les droits des femmes indiennes a accusé l'Association des Indiens de l'Alberta et la Conférence des chefs de compter un trop grand nombre de membres masculins et de consulter rarement les femmes...

Mme Colleen Glenn, membre du même organisme, a déclaré que si les Indiens se préoccupaient véritablement de leurs familles comme ils le déclarent si souvent, ils n'établiraient pas de distinction à l'encontre de leurs soeurs et de leurs filles...

Mme Kathleen Jamieson, qui est anthropologue, a dit que le fait de maître pauvre, indienne et femme était une assurance de faire partie de la minorité la plus désavantagée et d'être privée de tout recours légal que ce soit. M. Arthur Ayongman père, qui est devenu récemment le nouveau diacre de la *St. John the Divine Church*, à Gleichen, est le premier Indien de l'Alberta à être ordonné au cours des 90 années d'histoire de ce diocèse anglican...

Mme Sandra Lovelace, ancienne résidente de la réserve de Tobique, comparaitra en juin devant la Commission des Nations unies sur les droits de l'homme afin de contester la Loi sur les Indiens du Canada. Elle avait déposé une plainte auprès de cet organisme parce qu'elle avait perdu son statut juridique d'Indienne...

Le chef Ron Boissonneau, de la réserve de Garden-River, dans le nord de l'Ontario, a bon espoir qu'une entente soit conclue entre sa bande et le ministère des Transports et des Communications de l'Ontario au sujet de l'élargissement et du pavage de la Trans-canadienne qui traverse la réserve. Au cours des vingt dernières années, 16 Indiens ont été tués dans des accidents attribuables à la forte la circulation sur cette route...

Lloyd Barber, ancien Commissaire aux revendications des Indiens, a déclaré que les nonautochtones étaient légalement obligés de régler les revendications territoriales des autochtones, que cette situation leur plaise ou non... M. Eric Neilsen, député du Yukon, a dit que les leaders des autochtones faisaient preuve d'une irresponsabilité totale en essayant d'arrêter les travaux de construction d'un gazoduc dans le Nord jusqu'à ce que les revendications territoriales soient réglées...

CHICOUTIMI (Qué.): d'un mot indien signifiant "la limite de l'eau profonde". Chicoutimi est située à un endroit où la rivière Saguenay se rétrécit.

atteinte au statut et aux droits des Indiens. Comme la Cour présumera toujours de la validité des lois provinciales, il faudra produire des preuves irréfutables pour la convaincre qu'une loi provinciale donnée n'est pas d'application générale et faire en sorte que l'article 88 de la Loi sur les Indiens ne puisse appliquer ladite loi à ce groupe, que ce soit par référence ou par sa propre application.

Starblanket talks funding



Penticton, B.C. — National Indian Brotherhood president Noel Starblanket gave this interview following his address to the 10th annual General Assembly of the Union of B.C. Indian Chiefs.

Question — What happened to lead you to the observation that there would be a drying up of Treasury Board funds?

Starblanket — We received word last week that the Department of Indian Affairs senior civil servants were not recommending or forwarding to Treasury Board many of the submissions that were important to Indian people — like the TB submission on Indian Act revision monies. They're holding that back.

I can only guess it's directly related to the April 13th pullout of our organization from the joint NIB-Cabinet Committee.

Question — What kind of money would this represent?

Starblanket — About a million and a quarter dollars ... on the Indian Act revision specifically.

Question — This would include funding for the NIB?

Starblanket — Yes, and all the provincial and territorial organizations right across the country.

Question — Aren't the Indian organizations funded by the Secretary of State?

Starblanket — No, the core funding for the political development of Indian organizations comes from the Secretary of State, but the great majority of funding for Indian organizational development, research, program development and delivery is all in the form of Treasury Board submissions.

Question — And that's through the Department of Indian Affairs?

Starblanket — Yes.

Question — So what you're saying is that because of the pullout and the stand you took, the Department of Indian Affairs is drying up funds for Indian organizations?

Starblanket — Yes, that is right and another reason is that the government of Canada is stating in its fiscal restraint policy — to look good before a general election — that Indians are no exception to this restraint policy.

However, when you analyze the cutbacks in fact the Department of Indian Affairs has a 3 per cent increase, but that's being gobbled up by the administration.

All federal employees of that department have their salaries and their salary increments locked in already to that increase.

Band developments right across the country are being called discretionary funded programs and they will all be cut back.

Incidentally, in contradiction to the government's stated policy on trying to rectify unemployment, this move will throw hundreds of band employees out of a job.

Question — What exactly did you have in mind when you talked about a mass meeting of the chiefs?

Starblanket — The theme of that conference will be future Indian and Federal government relations. In other words, what direction do the Indian chiefs of this country want to give their provincial and territorial organization. And what direction should our national organization — the NIB — pursue?

We have not been mandated to compromise Indian rights and that's the reason we pulled out of the joint NIB-Cabinet Committee.

We are mandated to advocate, preserve and protect those rights we say we have.

We were getting nowhere. We were spinning our tires in these discussions. It was very fine dialogue, but there was no commitment from the government to Indian rights — either aboriginal or treaty.

Question — Has a time and a place been set for this meeting of the chiefs?

Starblanket — No, not yet.

A meeting of that magnitude will include not only the chiefs of this country but also provincial and territorial executive members.

We're looking at somewhere between 1000 and 1500 people that will come as directly affected and interested parties. There will also be hundreds of guests and press observers.

Opposition leader Joe Clark and NDP leader Ed Broadbent have said they will come.

Question — If funding is already "drying up" how will such a meeting be funded?

Starblanket — We're already looking at alternative sources of funding. We'll also be depending on many of the chiefs to pay their own way.

What we're really saying is that this will be a test of the political strength and discipline of Indian people. If we don't have it we may as well not exist.

Question — What are those MIP report cards you mentioned to the assembly? When will they be out?

Starblanket — They should be out shortly. Basically what they are is reports on those Members of Parliament presently sitting in the House



who have had anything to say on the question of Indian rights.

If their stand has been negative then we're going to let our people and the Canadian public know about it. If Indian people still want to vote for them, then that's their decision. All we're saying is that we intend to make that information available.

Question — On the matter of the pipeline legislation, Bill C-25 — have you had any dialogue with the two B.C. Indians — MP Len Marchand and Senator Guy Williams — who voted for that Bill?

Starblanket — Sure, the senator was present when we made our presentation to the Senate at the beginning of April.

Question — Are you going to intervene in the North to try to stop the pipeline?

Starblanket — It's not a question of trying to stop the pipeline, it's a question of trying to influence the negotiating process of all Indians in the country. Bill C-25 already in effect legislates a settlement and any discussion at this point is a ratification by those people who are negotiating and what we're trying to say is we want a better deal than what that legislation is implying for land claims.

Question — So, you feel this meeting of the chiefs in June could shape Indian sovereignty in a very real way if it becomes a question of operating without DIA funding?

Starblanket — Yes, that's right. It will also determine the political strength and discipline of Indian people.

It's taking a chance on a turning point in history and if we can't do it then I'm afraid we have more work to do.

Question — If nothing happens are you prepared to step down?

Starblanket — Yes.

Question — In the matter of report cards, do you have good access to the Standing Committee on Indian Affairs?

Starblanket — Yes, we do. Our pulling out of the joint NIB-Cabinet Committee doesn't affect any relationships we have with those people.

Incidentally, I understand the deputy prime minister — who chaired that Committee — has stated, although not publically, that as far as he's concerned the Committee still exists.

Question — What decisions did come out of that joint NIB-Cabinet Committee?

Starblanket — No major decisions and no commitment at all on Indian rights. Even in Jack Beaver's terms of reference for the socio-economic development portfolio he'll be taking with the Department of Indian Affairs there is no commitment to the socio-economic strategy we presented to the Cabinet. None whatsoever.

Question — What now?

Starblanket — As a result of our decision on April 13 to pull out of the joint NIB-Cabinet Committee we are pushing, not only the socio-economic strategy I mentioned, but all of the other things I talked about as well.

And if the government is not prepared to deal with it, then they're not prepared to deal with anything Indians are recommending.



UBCIC vice-president P. Paul

Feds control culture funds

Penticton, B.C. (CP) — Federal control of Indian cultural education programs was one of the hottest topics as the Union of B.C. Indian Chiefs (UBCIC) wound up its 10th annual general assembly here.

As delegates representing 172 of B.C.'s Indian bands headed home, UBCIC president George Manuel said the convention had generally supported the executive and given it direction for its work in the coming year.

Band chiefs, the only delegates allowed to vote during the four-day convention, supported position papers on separate Indian Government and fishing policies.

Indian Government, based on a call for Indian authority over expanded reserve lands, was the convention theme and, said Manuel, will be the basis of B.C. Indian's position in land claims negotiations with the federal government.

During the last day's session, Philip Paul, UBCIC executive member in charge of education, complained about federal control of cultural education programs.

Paul said in an interview that B.C. Indians have received only about \$1.4 million of \$8 million they should have received under the federal program started in 1971.

Grants, he explained, were made on a per capita basis but that type of system, after several extensions, ended in March.

"Because of mismanagement and because the Treasury Board has picked up on this kind of mismanagement by Indian Affairs," said Paul, "they have become very tough and have set up difficult criteria for this coming year."

"Certainly they have agreed to the principle of Indian control of Indian education, yet they have seen fit to hang on to control of cultural education."

Paul said the purpose of cultural education centres is to help preserve Indian culture. This involves retrieving and recording language, rituals and other material to be introduced "into alternative education programs or introduced into provincial schools."

He said two such centres — at Coquitlam and at Fish Lake near Williams Lake — are operating, while at least five others, either planned or once operating, have folded due to lack of funds from Ottawa.

PENTICTON, B.C. — From the Indian for "the always place."

Starblanket et les finances fédérales



Noel Starblanket

Penticton, C.-B. — Le président de la Fraternité des Indiens du Canada, M. Noel Starblanket, a accordé cette entrevue après le discours qu'il a prononcé lors de la 10e assemblée générale annuelle de l'Union of B.C. Indian Chiefs.

Question: Qu'est-ce qui vous a amené à penser que le Conseil du Trésor versera moins de fonds?

Starblanket: *Nous avons appris la semaine dernière que des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes n'entérinaient pas ou ne faisaient pas parvenir au Conseil du Trésor bon nombre de recommandations d'une très grande importance pour le peuple indien, entre autres celle qui a trait aux sommes d'argent nécessaires et à la révision de la Loi sur les Indiens. Le Conseil du Trésor ne semble pas vouloir débloquer ces fonds.*

La seule raison plausible, à mon avis, est notre départ le 13 avril dernier du Comité mixte FIC-Cabinet.

Question: Quelle est l'importance de cette somme d'argent?

Starblanket: *Environ un million et quart de dollars... pour la seule révision de la Loi sur les Indiens.*

Question: Est-ce que cette somme comprend les fonds destinés à la FIC?

Starblanket: *Oui, ainsi que l'argent destiné à toutes les organisations provinciales et territoriales.*

Question: N'est-il pas vrai que les associations indiennes sont financées par le Secrétariat d'État?

Starblanket: *Non, le Secrétariat d'État est la principale source de financement de l'expansion politique des organisations indiennes mais c'est par le biais de recommandations au Conseil du Trésor que nous obtenons la plus grande majorité des sommes nécessaires à au développement des organisations indiennes à la recherche, à la création et à la réalisation des programmes.*

Question: Ces fonds parviennent-ils à l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes, n'est-ce pas?

Starblanket: *Oui.*

Question: Vous affirmez donc que le ministère des Affaires indiennes coupe les crédits étant donné votre prise de position et votre retrait du Comité mixte FIC-Cabinet?

Starblanket: *C'est tout à fait exact. En outre, le gouvernement du Canada*

veut donner une bonne impression avant le déclenchement des élections générales en affirmant que la politique de restrictions financières s'appliquera également aux Indiens.

Cependant, lorsque vous analysez les réductions de crédits, vous vous rendez compte que le ministère des Affaires indiennes devrait obtenir une augmentation totale de 3% mais cette somme sera engloutie immédiatement par les frais d'administration.

Les salaires et les augmentations de salaire de tous les employés de ce ministère sont déjà inclus dans cette somme.

Dans tout le Canada, les programmes d'expansion des bandes ont été considérés comme des programmes à financement facultatif et toutes les subventions seront réduites.

Soit dit en passant, cette mesure pourrait mettre au chômage des centaines d'Indiens, ce qui va à l'encontre de la politique officielle du gouvernement fédéral sur la résorption du chômage.

Question: A quoi pensiez-vous exactement lorsque vous avez parlé d'une réunion générale des chefs.

Starblanket: *Le thème de cette conférence sera "l'avenir des relations entre les Indiens et le gouvernement fédéral". En d'autres termes, il s'agira de déterminer l'orientation que les chefs indiens du Canada entendent donner à leurs organisations provinciales et territoriales et l'orientation que devrait suivre notre organisme national, à savoir la FIC?*

Nous n'avons pas été mandatés pour faire des concessions sur les droits des Indiens et voilà pourquoi nous avons quitté le Comité mixte FIC-Cabinet.

Nous avons le mandat de défendre, de préserver et de protéger les droits que nous croyons avoir acquis.

Les discussions n'avançaient pas et nous tournions en rond. Malgré les beaux discours de ses représentants, le gouvernement fédéral n'a pris aucun engagement sérieux vis-à-vis des droits des Indiens, qu'il s'agisse des Autochtones ou des Indiens assujettis aux traités.

Question: Le lieu et la date de cette conférence sont-ils arrêtés?

Starblanket: *NON. Pas encore.*

Cette conférence rassemblera non seulement les chefs du Canada mais également des membres des comités d'administration provinciaux et territoriaux.

Nous nous attendons à y rencontrer entre 1000 et 1500 personnes concernées. Il y aura également des centaines d'invités et de journalistes comme observateurs.

Le chef de l'opposition, M. Joe Clark, et le chef du NPD, M. Ed. Broadbent, devraient également y être présents.

Question: Si les fonds commencent déjà à s'épuiser, comment financerez-vous cette réunion?

Starblanket: *Nous cherchons déjà d'autres modes de financement. Nous espérons également que de nombreux chefs paieront leurs propres dépenses.*

Au fond, ce sera l'occasion de mettre à l'épreuve la force et la discipline politiques des Indiens. Si nous n'en avons pas, il serait peut-être préférable que nous cessions d'exister en tant qu'entité.

Question: De quoi s'agissait-il quand vous avez parlé de "fiches de renseignements" sur les députés? Quand les publierez-vous?

Starblanket: *Elles devraient être prêtes incessamment. Ce sont des "fiches de renseignements" sur les députés qui siègent actuellement à la Chambre et qui se sont prononcés sur la question des droits des Indiens.*

Si ces députés ont affiché une attitude négative sur cette question, nous allons en informer notre peuple et l'ensemble des Canadiens. Si les Indiens veulent continuer de voter pour eux, ils seront libres de le faire. En somme, nous disons tout simplement que nous avons l'intention d'informer les gens.

Question: Quant au projet de loi C-25 sur la construction du pipeline, en avez-vous discuté avec les deux représentants indiens de la Colombie-Britannique, à savoir le député Len Marchand et le sénateur Guy Williams, qui tous deux ont voté pour?

Starblanket: *Oui, M. Guy Williams était présent au Sénat lorsque nous avons exposé notre point de vue, au début d'avril.*

Question: Avez-vous l'intention d'intervenir dans le Nord ou d'essayer

Question: Avez-vous l'intention d'intervenir dans le Nord ou d'essayer d'arrêter la construction du pipeline?

Starblanket: *Il s'agit non pas d'essayer de mettre fin à la construction du pipeline mais bien de tenter d'influer sur le processus de négociation pour les Indiens au Canada. Le projet de loi C-25 qui serait déjà en vigueur, impose un règlement et toute discussion, à l'heure actuelle, de la part des personnes qui sont en train de négocier, équivaldrait à une ratification. Au fond, nous essayons d'obtenir plus que ce que prévoit cette loi au chapitre des revendications territoriales.*

Question: Vous êtes donc d'avis que la réunion de juin pourrait aboutir à une véritable souveraineté indienne si l'on décidait de fonctionner sans attendre de fonds du ministère des Affaires indiennes?

Starblanket: *C'est tout à fait exact. La conférence servira également à déterminer la force et la discipline politiques des Indiens.*

Nous courons un risque à un point tournant de notre histoire et si nous échouons, j'ai bien peur que nous ayons encore plus de pain sur la planche.

Question: Si vous échouez, êtes-vous disposés à abandonner la lutte?

Starblanket: *Oui*

Question: Pour ce qui est des "fiches de renseignements" sur les députés, êtes-vous bien vus du Comité permanent des Affaires indiennes?

Starblanket: *Certainement, même si nous avons quitté le Comité mixte FIC — Cabinet, nous entretenons encore de bonnes relations avec les membres du Comité permanent.*

Incidemment, je crois savoir que le Vice-premier ministre, qui présidait ce Comité, a déclaré officieusement que, quant à lui, le Comité existait toujours.

Question: Quelles sont les décisions qui ont été prises par le Comité mixte FIC — Cabinet?

Starblanket: *Aucune décision impor-*

tante et aucun engagement n'ont été pris en ce qui a trait aux droits des Indiens. Même dans le mandat de M. Jack Beaver, qui sera chargé du portefeuille du développement socio-économique au ministère des Affaires indiennes, il n'est absolument pas question de la stratégie socio-politique que nous avons exposée au Cabinet. C'est hors de question.

Question: Qu'est-ce qui va se passer maintenant?

Starblanket: *Comme nous ne participons plus aux travaux du comité mixte FIC — Cabinet, nous essayons de faire valoir non seulement notre stratégie socio-économique, mais également tous les autres points dont j'ai déjà parlé.*

Si le gouvernement fédéral ne fait rien, c'est qu'il n'est pas disposé à donner suite aux recommandations des Indiens, quelles qu'elles soient.

Pas assez d'argent pour la culture

Penticton, C.-B. (CP) — La mainmise du gouvernement fédéral sur les programmes d'éducation culturelle propres aux Indiens a été l'un des sujets les plus brûlants lors de la clôture de la 10e assemblée générale annuelle du Union of B.C. Indian Chiefs (UBCIC), ici à Penticton.

Après le départ des délégués, représentant 172 bandes indiennes de la Colombie-Britannique, M. George Manuel, président de l'UBCIC, a déclaré que, de façon générale, l'assemblée avait soutenu le conseil de direction et lui avait indiqué les lignes directrices à suivre pour l'année à venir.

Les chefs de bande, les seuls délégués à avoir le droit de vote au cours de ces quatre jours d'assemblée, ont donné leur appui aux exposés prenant position pour un gouvernement indien autonome et pour de nouvelles politiques sur la pêche.

"Un gouvernement indien" reposant sur la volonté des Indiens d'exercer leur pouvoir sur des réserves agrandies, tel était le thème de cette assemblée et, d'ajouter M. Manuel, tel sera désormais le fondement de la position des Indiens de la C.-B. dans toute négociation avec le gouvernement fédéral au sujet des terres revendiquées.

Au cours de la séance du dernier jour, M. Philip Paul, membre du conseil de direction de l'UBCIC et responsable des questions scolaires s'est plaint de l'hégémonie fédérale sur les programmes d'éducation culturelle.

M. Paul a déclaré au cours d'une entrevue que les Indiens de la C.-B. n'avaient reçu que \$1,4 des \$8 millions qu'ils auraient dû recevoir au titre du programme fédéral lancé en 1971.

Les subventions, a-t-il expliqué, étaient calculées en fonction du nombre d'habitants, mais cette méthode de calcul, après avoir été en usage un certain temps, a été abandonnée en mars.

"Par suite d'une mauvaise gestion de ces sommes de la part des Affaires

(suite à la page 10)

"No question Indians have special status"

The following talk was given by Professor Doug Sanders at the law conference sponsored by the National Indian Brotherhood and held in Montreal this Spring.

His subject was "The Unique Constitutional Position of the Indian" and while it is fairly long the editors felt it was important enough to be run in its entirety.

Professor Sanders is on the Faculty of Law at the University of British Columbia.

There is no question that Indians and lands reserved for them have a special and unique constitutional status.

Section 91, subsection 24 of the British North America Act (BNA Act) provides that the federal government has legislative jurisdiction over Indians and all lands reserved for Indians. No other group has been named and selected out for special treatment by the BNA Act.

In a way, it appears there is a federal structure, with the federal parliament and provincial governments for non-Indian Canadians, but no federal structure for Indians. There is one level of government for them, it appears, from the BNA Act.

There is a kind of paradox.

It's clear there is a special constitutional provision, but non-Indians are not enthusiastic about the idea. Whites say now, and they've often said in the past, that they would prefer a system of legal equality in the country rather than a system of special status for Indians.

Different views

But there has been two alternative views whites have had about Indians that makes a system of legal equality neither practical nor workable.

The first view is that of whites seeing Indians as a problem, as an obstacle to colonial settlement, as a problem that somehow had to be gotten out of the way so that whites could get on with the business of settling the country. If Indians are a special problem then a special response is necessary to deal with them, therefore what you do to Indians is different than what you do to anybody else.

The second view of Indians is that Indians are victims of the colonizing

process, and as victims, require special measures to protect them.

So whether Indians are problems or victims, or both, a special response has been seen as necessary, for practical reasons as well as reasons of principle.

Now the attitudes of whites and white institutions in this country have changed quite dramatically over the years since colonial settlement began and I would summarize the stages we've gone in five simplified categories: genocide, to partnership, to protection, to exclusion and to self-determination.

This is, of course, a wildly simplified outline of the history involved and I think it's very clear that we haven't reached the final stage yet.

There was genocide, most dramatically in Newfoundland, but in the rest of Canada as well.

Indian population totals declined until the 1940's. It was only in the years following the Second World War that non-Indian Canadians found — to their surprise — that Indians were not a vanishing race.

Most literature produced on the subject of Indians after the Second World War starts off with the "revelation" that not only are the Indians not dying off, but they are growing at a faster rate than any other segment of the Canadian population.

This is important because as long as whites believed the Indians were dying off anyway, there was really no need to worry about special status, or about any other aspect of Indian policy.

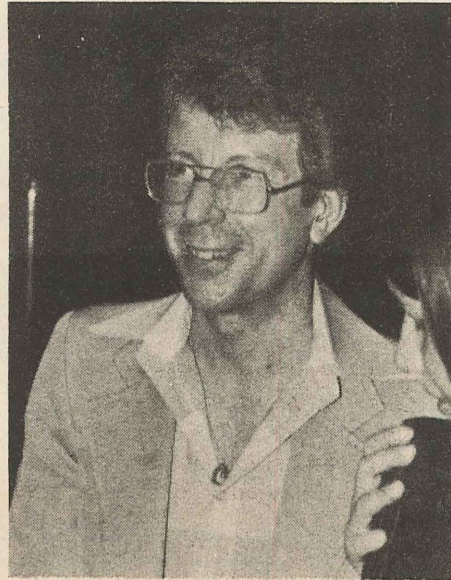
After genocide came partnership. This occurred most strongly in the fur trade years. The fur trade started in Montreal and went west as far as northwestern B.C. Today the fur trade economy only exists in Canada in what whites see as remote and isolated areas.

Grey Owl

If you read the annual reports of the Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND) for the 1950's you will see that a major part of Canadian Indian policy in that period was beaver restoration. The public image of Indians owed more to Grey Owl than to any other objective reality.

One of the jolts to Canadian native policy was the dramatic drop in fur prices after the Second World War which resulted in widespread starvation in many northern Indian and Inuit communities.

Next came the official policy of protection. This is most closely associated with the establishment of the reserve system. Reserves can be seen as simply necessary to get Indians out of the way so that lands could be opened up for European settlement,



although the whites rationalized the system in different terms.

It was felt by the Jesuits in New France, who established the first reserve, and by the government of Upper Canada (now Ontario) that the direct incorporation of Indians into colonial society created severe problems.

It was perceived that the Indians were integrated into the lowest levels of white society and were degraded, not civilized by the process. The response was rationalized as a response of "separate development," to use a South African phrase — separate development through the reserve system. Indians could be settled down because their migratory patterns were seen as a problem and they would be converted both to Christianity and agriculture.

Liberal guilt

The practical basis for this policy of separate development using the reserve system was supplemented by political movements in England in the 19th century.

There was what's called the humanitarian movement which cut its teeth initially on the international anti-slavery movement and moved on to express a concern for the treatment of indigenous populations throughout the British Empire.

England developed a fine white liberal guilt in the middle 19th century about its indigenous policy and native tribes.

A select committee on aborigines in the British House of Commons in the 1830's suggested that one way to protect indigenous tribes throughout the Empire was to keep control over indigenous policy in England or at least at a level of government most removed, most distant from the local scene. And the analysis that lay behind this is that it would be the local white settlers who would be the most antagonistic to the interests of aborigine or Indian interests. It would be they who would want to get hold of Indian lands. They would want to break up the reserve system, they would not be interested in protecting the tribal groups, and so for that reason the structure of centralized authority over Indian or aborigine policy was created.

For Ontario, the Imperial government in England — in formal terms —

retained authority over Indian policy down to 1860, much later than authority on any other aspect of political life in Ontario. It then becomes logical — in 1867 when the British North America Act is drawn up — that there should be a decision to put Indians and lands reserved for Indians under federal legislative jurisdiction.

It's the same philosophy, the more distant level of government should be responsible, not the local level, and the rationale for this is a rationale of protection.

The final goal was still assimilation, that had not changed, but the method was separate development through the reserve system and interim protection by the federal government of Indian people and Indian lands.

It's important to stress the point that it is a philosophy of protection that lies behind the federal jurisdiction over Indians and the lands reserved for them, this basic constitutional provision that gives Indians of reserve communities special constitutional status.

At an economic development conference in Edmonton, Hugh Faulkner, the minister of Indian Affairs, said that he was indeed a trustee of Indian interests and he said what that meant is that he was supposed to express his concerns, and Indian concerns, to the rest of the federal government and to the provinces, and that I think, is about the safest possible description of a trusteeship responsibility, or protection responsibility, on the part of the federal government.

The special status that was created in 1867 was threatened by the next stage in the historical outline that I've given — the period of exclusion.

By the 1930's Indians had become irrelevant in the political life of Canada. Active, militant resistance to colonial settlement was over and just to close off any loose ends the federal parliament passed a special section in the Indian Act making it an offence even to collect money to put forward Indian claims.

Indian populations were declining, Indians could not vote, and with a few exceptions, they lived in remote areas of the country.

The loss of political power by Indians led to what I think can be termed a constitutional betrayal. Indians had special constitutional status to protect

(continued on page 7)



Professor Doug Sanders



Les Indiens jouissent d'un statut spécial

— Doug Sanders

La causerie suivante a été donnée par le professeur Doug Sanders lors de la conférence sur le droit commanditée par la Fraternité des Indiens du Canada, qui s'est déroulée à Montréal au printemps dernier.

Bien que le professeur Sanders ait parlé assez longuement de la situation constitutionnelle unique de l'Indien, les rédacteurs estiment que l'importance de sa causerie justifie la reproduction intégrale de sa déclaration.

Le professeur Sanders est membre de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique.

Il n'y a pas de doute que les Indiens et les terres qui leur sont réservées jouissent d'un statut constitutionnel spécial et unique.

Le paragraphe 24 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (A.A.N.B.) stipule en effet que l'autorité législative du gouvernement fédéral s'étend aux Indiens et à toutes les terres réservées aux Indiens. Or l'Acte ne mentionne ni ne sélectionne aucun autre groupe en vue de lui accorder un traitement spécial.

En un certain sens, on dirait qu'il existe une structure fédérale comprenant le parlement fédéral et les gouvernements provinciaux pour les Canadiens non-indiens, mais qu'il n'y en a pas pour les Indiens. L'Acte de l'A.N.B. semble pourtant prévoir un niveau de gouvernement pour ces derniers.

Il y a là une sorte de paradoxe.

La Constitution renferme à coup sûr une disposition spéciale relative aux Indiens, mais les Blancs manifestent peu d'enthousiasme à l'égard de sa mise en application. Certains déclarent maintenant, comme ils l'ont souvent fait par le passé, qu'ils aimeraient mieux l'égalité juridique pour tous au pays qu'un statut spécial pour les Indiens.

Les Blancs ont toutefois adopté à l'endroit des Indiens deux autres points de vue qui rendaient l'égalité juridique ni pratique ni réalisable.

Selon le premier point de vue, les Indiens constituaient un problème, un obstacle à l'établissement colonial, une pierre d'achoppement qu'il fallait de toute façon écarter pour permettre aux Blancs d'entreprendre la colonisation du pays. Si les Indiens constituent un problème particulier, ils doivent faire l'objet de dispositions particulières, de sorte que les mesures prises à leur endroit ne sont pas les mêmes que dans tous les autres cas.



Le Professeur D. Sanders

Les partisans du second point de vue soutenaient que les Indiens étaient victimes de la colonisation et, à ce titre, avaient besoin d'être protégés par des mesures spéciales.

Ainsi, que les Indiens aient été source de problèmes ou victimes, ou les deux à la fois, on a jugé nécessaire, autant pour des motifs d'ordre pratique que par principe, de leur accorder un traitement spécial.

L'attitude des Blancs et des institutions qu'ils ont mises sur pied au pays a toutefois changé de manière assez radicale depuis le début de la colonisation et, en simplifiant, je ramènerais à cinq les étapes que nous avons franchies: du génocide à l'association, à la protection, à l'exclusion et à l'autodétermination.

Il s'agit là, bien sûr, d'un aperçu extrêmement simplifié de l'histoire et il me paraît très évident que nous n'en sommes pas encore rendus à la dernière étape.

Le génocide, s'il a été particulièrement tragique à Terre-Neuve, n'en a pas moins été réel dans tout le reste du Canada.

La population indienne a été en baisse constante jusqu'en 1940. Ce n'est qu'après la Seconde guerre mondiale que les Canadiens non indiens se sont rendu compte, à leur grande surprise, que les autochtones n'étaient pas une race vouée à l'extinction.

L'entrée en matière de la plupart des documents traitant des Indiens et publiés après la Seconde guerre mondiale nous "révèle" inmanquablement que les Indiens ne font pas partie d'une race en voie de disparition, mais que leur nombre croît plus rapidement que celui de n'importe quel autre groupe ethnique canadien.

Cela est important parce qu'aussi longtemps que les Blancs ont cru à l'extinction inévitable de la race indienne, il n'était nullement nécessaire de leur accorder un statut particulier ou de s'efforcer de définir une politique autochtone.

Après le génocide, ce fut l'association. Cette doctrine était fort à l'honneur à l'époque du commerce des fourrures, dont les activités s'exerçaient dans un immense arrière-pays s'étendant de Montréal à l'extrémité nord-ouest de la Colombie-Britannique. Aujourd'hui, le commerce des fourrures au Canada décline et ne subsiste que dans les régions que les Blancs appellent reculées ou isolées.

Si on a la curiosité de lire les rapports annuels du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) publiés au cours des années 50, on ne peut manquer de remarquer que la politique autochtone du Canada à cette époque se limitait presque exclusivement à la protection du castor. L'image que nous nous faisons



alors des Indiens reposait plus sur les récits de Grey Owl que sur la réalité.

Un des événements qui vinrent secouer l'apathie des autorités fut la chute dramatique du prix des fourrures au lendemain de la Seconde guerre mondiale, chute qui entraîna une famine générale dans plusieurs communautés indiennes et inuit du Nord.

C'est alors que fut instaurée la politique officielle de protection. Cette politique est associée de très près à la création d'un système de réserves, réserves qui visaient simplement à éloigner les Indiens afin d'ouvrir des terres à la colonisation. Évidemment, les raisonnements des Blancs n'étaient pas aussi directs et francs.

Les Jésuites de la Nouvelle-France, qui créèrent la première réserve, et le gouvernement du Haut-Canada (maintenant l'Ontario) étaient d'avis que l'intégration des Indiens à la société coloniale susciterait de graves problèmes.

On estimait que l'assimilation des Indiens dans la colonie blanche mènerait à leur intégration aux couches les plus basses de la société et de ce fait à leur déchéance. D'où le recours au principe du "développement séparé", pour emprunter une expression sud-africaine, un développement distinct réalisé par le biais des réserves. On pouvait ainsi sédentariser les Indiens, leurs habitudes migratoires étant perçues comme un problème, et, toujours dans ces réserves, on pourrait mieux tenter de les convertir au christianisme et à l'agriculture.

Les fondements de cette politique de développement séparé utilisant un système de réserves avaient été définis par des mouvements politiques anglais au XIX^e siècle.

C'était l'époque de ce que l'on a appelé le courant humanitaire, dont les tenants, après s'être attaqués à l'esclavagisme, se préoccupèrent ensuite du sort fait aux populations indigènes dans l'Empire britannique.

Au XIX^e siècle, la société libérale anglaise fut prise d'un sentiment de culpabilité devant la politique adoptée vis-à-vis des populations indigènes et des tribus autochtones.

En 1830, une commission d'enquête de la Chambre des communes britannique, chargée de se pencher sur la question des autochtones, proposa une série de mesures visant à assurer la protection des tribus autochtones à travers l'Empire. Elles consistaient es-

sentiellement à garder le pouvoir de contrôle politique en ce qui concernait les affaires autochtones en Angleterre ou, du moins, à le confier à des autorités physiquement éloignées des régions ou pays concernés. Le raisonnement était que les colons blancs installés sur place seraient des plus hostiles aux intérêts des autochtones ou des Indiens. Ces colons en effet chercheraient inmanquablement à s'emparer des terres indiennes et ainsi, à mettre fin au système des réserves. Ils ne s'embarrasseraient pas de protéger les tribus. C'est pourquoi on décida d'instaurer une structure d'autorité centralisée en matière d'affaires indiennes ou autochtones.

En Ontario, le gouvernement impérial anglais conserva, du moins formellement, son autorité en matière de politique indienne jusqu'en 1860, c'est-à-dire beaucoup plus longtemps que dans tout autre domaine de la vie politique ontarienne. Il était donc logique, lors de la rédaction de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en 1867, de placer les Indiens et les terres qui leur étaient réservées sous l'autorité législative du gouvernement fédéral.

La mentalité restait cependant la même, le niveau du gouvernement responsable étant le plus éloigné, non le gouvernement local, et ce, soit-disant pour la protection des intérêts des Indiens.

L'objectif ultime était toujours leur assimilation; cela n'avait pas changé, mais la méthode utilisée était le "développement séparé" par le biais du système des réserves et de la protection provisoire assurée par le gouvernement fédéral au peuple indien.

Il est important de souligner que l'autorité du fédéral sur les Indiens et les terres qui leurs étaient assignées procédait du souci de protéger la population autochtone, souci qui fut traduit dans la constitution par un statut particulier accordé aux Indiens des réserves.

Au cours d'une conférence sur le développement économique tenue à Edmonton, M. Hugh Faulkner, ministre des Affaires indiennes, déclara qu'il était effectivement le protecteur des intérêts des Indiens et qu'à ce titre il se devait de faire part de son point de vue et de celui des Indiens à ses collègues du gouvernement fédéral et aux provinces. C'est là, je crois, la définition la plus prudente de la tutelle, ou de la protection, exercée par le gouvernement fédéral.

Le statut particulier accordé en 1867 fut bien près d'être compromis au cours de l'étape suivante de l'évolution historique que j'ai décrite, à savoir la période d'exclusion.

En 1930, les Indiens étaient, à toute fin pratique, exclus de la vie politique canadienne. La résistance active et militante à la colonisation était inexistante et le gouvernement fédéral, afin de clore le dossier, ajouta un article spécial à la Loi sur les Indiens interdisant ne serait-ce que la collecte d'argent pour défendre les intérêts des Indiens.

Les Indiens diminuaient en nombre, ne pouvaient voter et, à de rares exceptions près, ils habitaient des régions isolées du pays.

(suite à la page 7)



them; now special constitutional status became the means to victimize Indians. The Indians were in a constitutional limbo, a never-never land. They were trapped, they were boxed in. This became the official government view.

The provinces denied services to Indians on the basis of federal legislative jurisdiction, but it was in the hands of provincial governments that the tremendous expansion of government services to Canadians was taking place. Indians were denied that expansion of services.

The federal government did not step in to seriously try and fill the gap.

This betrayal created a situation in which the only apparent solution, the only way out of this constitutional box canyon the Indians had been stuck in, was to dismantle special status, to terminate the special constitutional provisions in relation to Indians. There were two attempts to do that.

The first one was the Hawthorne Report in the mid 1960's. Hawthorne was an anthropologist at the University of British Columbia and he was commissioned by the federal government to do a survey on the contemporary Indians of Canada. It's the only major general study of Indian questions that has ever been commissioned in the country.

The Hawthorne Report recommended what I think can be described as the normalization of Indian reserve communities within Canadian society.

Hawthorne argued that the provinces should be nice and extend services to Indians. He said the constitutional problem was no problem at all, that it was a false issue, and the decision not to extend services to Indians on the part of the provinces did not have to follow from the British North America Act. That was a political decision, he said, not a legal decision.

Naive politics

All this was logical, reasonable, even benevolent, but it was naive politics. Nothing was being offered politically to any of the provinces as any kind of incentive to get them to move into the area of providing services to Indians. With very few exceptions the provinces were completely uninterested and many of them remain uninterested down to the present day. So that attempt failed.

The second attempt at termination was the White Paper of 1969. Rather than being clothed in humanitarian terms as the Hawthorne Report was the White Paper puts termination in the logical terms of legal equality.

Special status has never been more clearly described as a problem than in the White Paper. Treaties had to go,

reserve land as federal lands had to go, and it almost seemed that section 91-subsection 24 of the British North America Act itself had to go.

This is a funny point because as you will know from the papers over the last few years the politicians of this country are not able to agree on amendments to the Canadian constitution. They can't even agree on how to amend it, let alone make any specific amendments.

So what was really being proposed in the 1969 White Paper was not that section 91-subsection 24 be struck out of the British North America Act, but simply that the federal government would stop doing anything under that authority: it would become a dead letter.

The idea was that the federal government could terminate special status by simply repealing the Indian Act and creating a situation where there was no longer any lands which came within the legal category of lands reserved for the Indians. They could get out of it in this way.

Well, you all know the politics that followed the 1969 White Paper so as far as the government was concerned these two attempts to dismantle status had failed.

Political power

Indians gained a measure of political power in Canada in the 1970's unlike anything they have had for a long number of years.

In that context the final stage of what I've suggested as a historical outline became possible: Indian self-determination with the reserves as the base for real Indian government.

I suggest that possibility, certainly in terms of connecting with white politics, is a very recent possibility and that is why the questions of Indian government are treated as so new and so unresolved.

Whether you use the term Indian sovereignty or Indian self-determination or Indian government it is clear that in any discussion of those today the special federal constitutional status of Indians and the reserve communities is seen as fundamental.

If the reserves were simply under provincial jurisdiction like other municipal or local level governments it's clear from the attitudes of most of the provinces, both in terms of their historical attitudes towards Indians and in terms of how they treat their own municipalities, that there would not be a real opportunity for distinctive Indian government on the reserves without special constitutional status taking the reserves outside the jurisdiction of the provinces.

So Indian self-determination in real terms is possible at this stage. There are two major problems.

The first is that the Indian Act was never written with self-determination in mind. The Indian Act is a classical piece of what the English call indirect rule.

Rather than moving into colonial areas and having whites operate the whole apparatus of government, indirect rule is a much more workable kind of thing in that you select a few local native lackeys and have them do some of the administration for you. That's what the chiefs and councillors were supposed to be.

They were supposed to be more of an arm of white government than representatives of their own people.

I think that historically this rational by whites for the band council system has been one of the greatest problems Indian government has faced.

In that context it's not surprising that you see some of the stuff that's in the Indian Act and how little real authority is given to chiefs and band councils under that document. If Indian government is going to be real there has to be some basic changes made to the Indian Act.

The second major problem is that of trying to get the constitutional framework sorted out in a fairly clear manner.

For most of the hundred or so years Canada has functioned under the BNA Act. Indians have been a fairly powerless group and there is little in the way of court cases defining the special constitutional status of Indians and Indian reserve lands.

There has been more litigation in the last ten years than there has been in the last hundred years.

The constitutional questions relate basically to the role of the provinces and provincial law in relation to reserve communities.

I'm not going to be discussing federal laws because no constitutional problems arise there. The federal government, if it wants, can make special provisions for Indians in federal laws or it can exempt Indians from federal laws and assign that kind of power to the reserve communities.

That is simply a decision that can be made by Parliament without any constitutional problems.

The constitutional problems come up in the context of these questions. What are the roles of the provinces? Can Indian government have the range of powers that provincial government have or will the constitution be interpreted by the courts to say no, there are some areas of provincial jurisdiction that apply to Indians and to reserves?

There are three possible situations and I want to go through them in this sequence.

Firstly, these are constitutional questions and because they are constitutional questions you can only get answers to them, technically, by decisions of the courts because it's the courts which define the relationships legally between the provinces and their laws and the federal government and it's laws.

Reserve Laws

The first category would be laws that are applied to Indian reserve communities that are within exclusive provincial jurisdiction. The federal government can't make this kind of law and it can't give the power to Indian government to make those kinds of laws.

Essentially the federal Parliament is powerless, the provincial law will apply, and I'll come back to say what's in these categories — as far as we can answer at this point.

The second category would be areas which are exclusively federal law so

(continued on page 8)

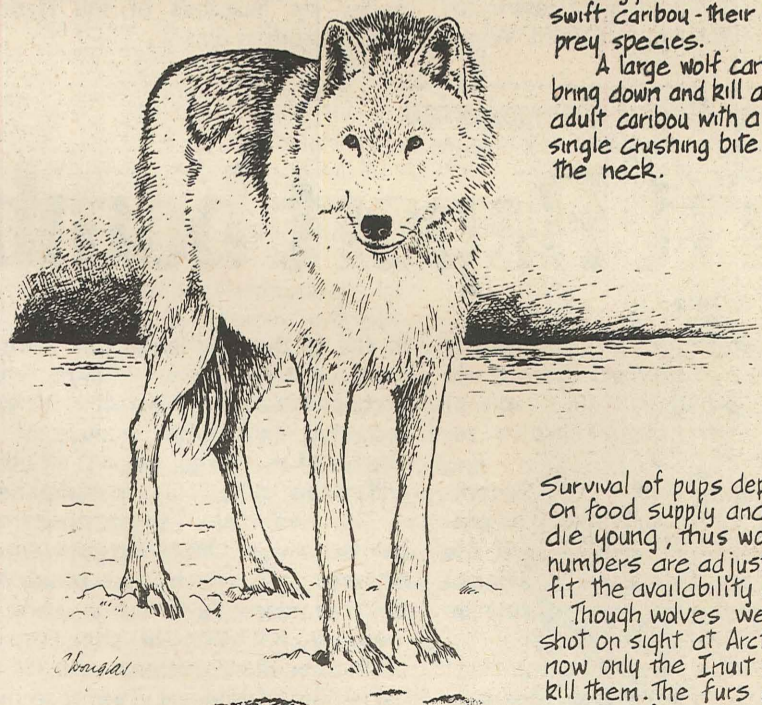
NATURAL HISTORY NOTEBOOK

PRESENTED BY: THE NATIONAL MUSEUM OF NATURAL SCIENCES, OTTAWA

National Museums Canada

ARCTIC WOLF

CANIS LUPUS ARCTOS ④

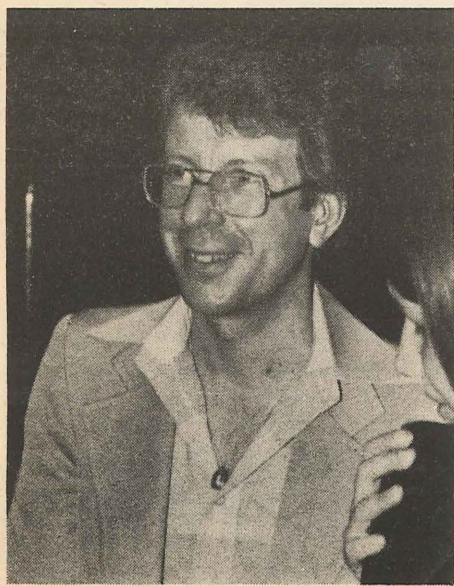


Smaller and lighter than the southern wolves, the arctic wolf ranges year-round over most of the islands in Canada's Arctic.*

Roaming singly or in small packs, wolves hunt co-operatively, using strategy to outwit the swift caribou - their major prey species.

A large wolf can bring down and kill an adult caribou with a single crushing bite to the neck.

Survival of pups depends on food supply and many die young, thus wolf numbers are adjusted to fit the availability of prey. Though wolves were once shot on sight at Arctic bases, now only the Inuit hunters kill them. The furs are sold or used for parka trim.



Le Professeur D. Sanders

La perte par les Indiens de leur pouvoir politique constitue, je crois, une trahison constitutionnelle. La constitution leur accordait un statut particulier les protégeant; maintenant, ce statut était devenu le moyen de les opprimer. Au point de vue constitutionnel, les Indiens se retrouvaient dans les limbes. Ils étaient prisonniers et isolés. C'est ainsi que se définissait la position officielle du gouvernement.

Les provinces refusèrent de fournir des services aux Indiens parce qu'ils relevaient de l'autorité fédérale; c'était cependant par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux que les services gouvernementaux aux Canadiens prenaient de l'expansion. Les Indiens se virent donc refuser l'accès à ces nouveaux services.

Le gouvernement fédéral ne tenta pas sérieusement de combler le vide laissé par les provinces.

Cette carence créa une situation à l'égard de laquelle la seule solution apparente, la seule façon pour les Indiens de se tirer de cette prison constitutionnelle dans laquelle ils avaient été enfermés, était d'éliminer le statut particulier, de mettre fin aux clauses constitutionnelles s'appliquant exclusivement aux Indiens. Deux tentatives furent faites dans ce sens.

La première fut le Rapport Hawthorne, au milieu des années 60. Hawthorne était un anthropologue de l'Université de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral l'avait chargé d'entreprendre une enquête sur les Indiens du Canada. C'est, jusqu'à ce jour, la seule étude générale d'importance jamais menée sur les Indiens au Canada.

Le Rapport Hawthorne recommandait ce que l'on pourrait décrire comme une normalisation de la situation des communautés indiennes dans les réserves au sein de la société canadienne.

De l'avis de Hawthorne, les provinces se devaient d'être généreuses envers les Indiens et de leur fournir des services. D'après lui, il n'y avait pas de problème constitutionnel, c'était là un débat imaginaire, et la décision des provinces de ne pas fournir de services aux Indiens ne se fondait pas sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La réticence des autorités provinciales avait des racines politiques et non juridiques.

Cette dissertation était logique, raisonnée et même bienveillante, mais elle procédait de principes politiques plutôt naïfs. Aucune incitation politique ne venait pousser les provinces à assumer un rôle quelconque en matière de prestation de services aux Indiens. A quelques exceptions près, celles-ci étaient loin de s'intéresser à la question

indienne et plusieurs d'entre elles ont gardé la même disposition d'esprit jusqu'à ce jour. Voilà donc pour cette première tentative.

La deuxième, visant à mettre fin au statut constitutionnel particulier des Indiens, fut la publication du Livre blanc en 1969. Plutôt que d'aborder le problème sous un angle humanitaire, comme le rapport Hawthorne, le Livre blanc préconisa la fin du statut particulier, en termes logiques d'ailleurs, et le remplacement de celui-ci par le principe de l'égalité devant la loi.

Le statut particulier n'a jamais été si bien décrit comme un problème que dans le Livre blanc. Les traités devaient être révoqués, les réserves fermées et il semblait même que l'alinéa 91 du paragraphe 24 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dût également être abrogé.

Ce dernier point est amusant car, comme nous l'avons vu ces dernières années, les politiciens canadiens n'ont jamais réussi à s'entendre sur les modifications à apporter à la constitution canadienne. Ils ne peuvent même pas tomber d'accord sur la façon de procéder à des amendements, alors pour ce qui est d'y apporter des modifications précises...

Donc, ce que le Livre blanc de 1969 proposait en réalité n'était pas d'abroger l'alinéa 91 du paragraphe 24 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais simplement que le gouvernement fédéral cesse de l'appliquer; il deviendrait ainsi lettre morte.

Le raisonnement du Livre blanc était que le gouvernement fédéral pourrait mettre fin au statut particulier en annulant simplement la Loi sur les Indiens et en créant une situation de fait où les terres réservées aux Indiens ne seraient plus régies par un cadre juridique spécial. C'était une façon de régler la question du statut particulier.

Nous connaissons tous les politiciens qui ont suivi la publication du Livre blanc de 1969; donc, en ce qui concerne le gouvernement, ces deux tentatives ont échoué.

Au cours des années 1970, les Indiens ont regagné un pouvoir politique au Canada tel qu'ils n'en avaient pas eu depuis plusieurs années.

Dans ce contexte, l'étape finale de l'évolution historique que j'ai dépeinte devenait maintenant possible: autodétermination pour les Indiens qui pourraient s'autogouverner dans leurs réserves.

J'estime que cette possibilité, du moins par rapport à la politique mise en oeuvre jusqu'à présent par les Blancs, est très récente et que c'est la raison pour laquelle toute la question d'un gouvernement indien constitue un problème nouveau et encore loin d'être résolu.

Que l'on emploie le terme souveraineté, autodétermination ou autogouvernement, il est évident que toute discussion sur l'avenir de la population autochtone est liée au caractère fondamental du statut constitutionnel particulier accordé aux Indiens et aux réserves.

Si les réserves étaient sous juridiction provinciale, comme tout autre gouvernement municipal ou local, il est clair, d'après l'attitude adoptée par la plupart des provinces, que ce soit dans leurs relations historiques avec les Indiens ou dans leurs relations avec les municipalités, qu'un gouvernement indien sans statut constitutionnel particulier ne pourrait exister sans exclure les réserves de la juridiction provinciale.

Donc, en réalité, l'autodétermination des Indiens à ce niveau est possible. Il y

a cependant deux obstacles majeurs à cela.

Premièrement, la Loi sur les Indiens n'a pas été écrite avec l'idée d'une autodétermination éventuelle des Indiens. Cette Loi constitue un exemple classique de ce que l'Angleterre appelait l'autorité indirecte.

Plutôt que de s'ingérer dans l'administration des colonies et de placer des Blancs à la tête de l'appareil gouvernemental, la métropole trouvait en l'autorité indirecte un outil de gouvernement beaucoup plus efficace en ce qu'elle permettait de nommer quelques indigènes à la tête de la colonie. C'est le rôle que l'on avait donné aux chefs et aux conseillers.

Ils étaient censés représenter le gouvernement de l'Homme blanc plutôt que leur propre peuple.

Je crois que, du point de vue historique, le raisonnement de l'Homme blanc sur lequel s'appuie le système des conseils de bande a été un des principaux obstacles à l'autodétermination des Indiens.

A la lumière de ce qui précède, on ne peut être vraiment surpris par la teneur de la Loi sur les Indiens et le peu d'autorité qu'elle confère aux chefs et aux conseils de bande. Si l'on veut un gouvernement indien, il faudra modifier en profondeur la loi susmentionnée.

Le deuxième problème important consiste à démêler le plus clairement possible le cadre constitutionnel.

Depuis plus de cent ans que l'AANB existe, les Indiens ont toujours été un groupe relativement impuissant et la jurisprudence canadienne offre très peu de définitions du statut constitu-

tionnel particulier des Indiens et des réserves indiennes.

Plus de procès ont été intentés au cours des dix dernières années qu'au cours des cent dernières.

Les questions constitutionnelles portent essentiellement sur le rôle des provinces et de la législation provinciale dans la vie des communautés indiennes.

Je ne m'attarderai pas à discuter la législation fédérale car elle ne pose aucun problème constitutionnel. Le gouvernement fédéral, s'il le veut, peut adopter des dispositions législatives spéciales sur les Indiens, soustraire ceux-ci à certaines lois, ou leur déléguer l'autorité nécessaire pour l'administration de leurs réserves.

Une telle décision pourrait être prise par le Parlement sans qu'elle ne soulève de problèmes constitutionnels.

Les deux questions suivantes suscitent cependant des problèmes en ce qui a trait à la constitution: quel est le rôle des provinces? Un gouvernement indien peut-il avoir les mêmes pouvoirs qu'un gouvernement provincial ou verra-t-on au contraire les tribunaux interpréter la constitution de façon restrictive, en soutenant par exemple que dans certains domaines, l'autorité des provinces s'applique aux Indiens et à leurs réserves?

Trois situations sont possibles selon la réponse que l'on apporte à ces questions.

En premier lieu, ces questions sont d'ordre constitutionnel et, partant, seuls les tribunaux sont habilités à y répondre (techniquement parlant) car

(suite à la page 8)

CARNETS D'HISTOIRE NATURELLE

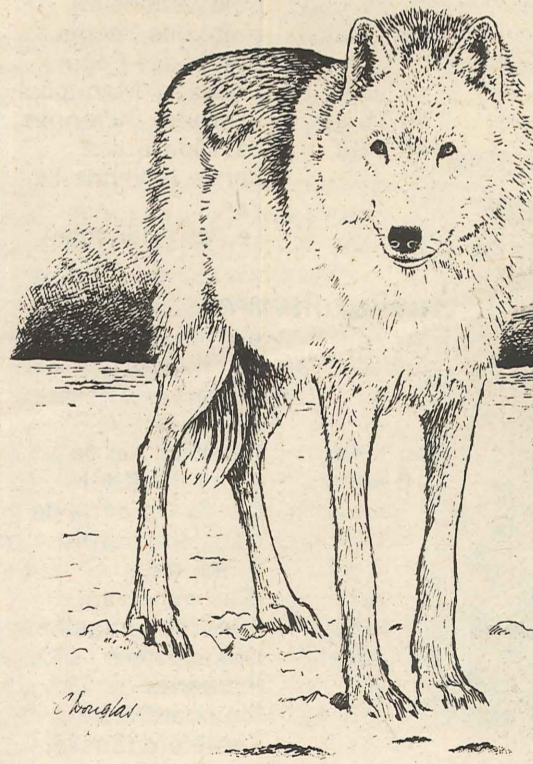
PRÉSENTÉS PAR: LE MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES NATURELLES, OTTAWA



Musées nationaux
Canada

LOUP ARCTIQUE

CANIS LUPUS ARCTOS 4.

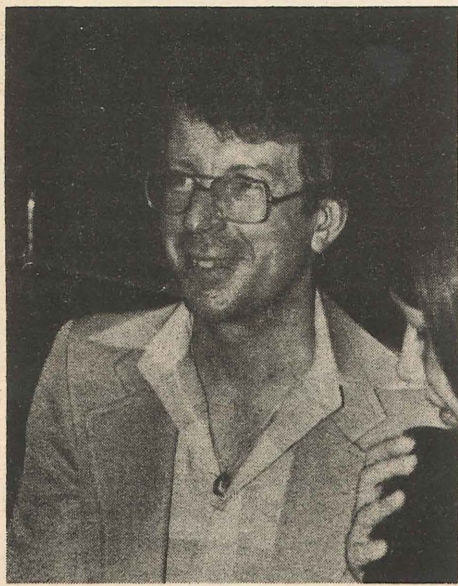


Plus petit et plus léger que ses congénères des régions méridionales, le Loup arctique se rencontre l'année durant dans la plupart des îles de l'Arctique canadien. Qu'ils errent seuls ou en petites bandes, les loups chassent en groupe, faisant preuve d'une véritable stratégie pour surprendre l'agile Caribou, leur principale proie.

Un loup de grande taille peut renverser et tuer un Caribou adulte en lui broyant la nuque d'un seul coup de dent.

La survie des louveteaux dépend des réserves de nourriture, et nombreux sont ceux qui meurent jeunes. Le nombre des loups s'ajuste donc à la disponibilité des proies.

A une certaine époque, les loups étaient tirés à vue dans les bases de l'Arctique. Actuellement, seuls les chasseurs Inuit peuvent les tuer: les fourrures sont vendues, ou cousues sur les capuches d'anoraks.



(continued from page 7)

that in no situation would the provincial law apply to the Indian reserve communities. Even if the federal government does nothing, passes no laws about this kind of thing, if it's in the second category provincial laws will not apply.

The third category is what the courts call a *double aspect* area. This is an area in which both the federal and provincial government can both enact the same kind of law.

If they both do that then you have the *doctrine of paramountcy* which simply means that the federal law will be in effect. If the federal government repeals its law, then the provincial government's law will go into effect.

In the Indian context it can be an area of law in which provincial laws are applied to the reserve community, but if the Indian Act were to deal with the question or give power to the band council to deal with the question, then those would be federal laws which would kick out the provincial laws.

Summary

Editor's Note I have edited out seven full pages of case law illustrating the three categories in detail. We just don't have the space to run the whole thing. Anyone interested in that case law can contact *The Indian News* and we'll send it. We can run Professor Sander's summary. G.O.

...now the constitutional questions, I think I want to say something like this:

You are not boxed in by restrictive constitutional rules at this point. What-

ever political or organizational problems you have about taking out a pact to rewrite the Indian Act, I suggest that there are no major constitutional problems.

But you will face constitutional problems put forth not by the Department of Indian Affairs, but by the Department of Justice, which is a major reactionary force in the federal government at this time.

It may be just part of my white competitive culture, but I don't want Justice lawyers to win as a result of constitutional mumbo-jumbo.

Constitutional law is regarded by the legal profession as an area that is confusing, contradictory, obscure, complex and above all, insufferably dull.

One of the results of that is there will be real problems for you in getting good legal advice from most lawyers on questions that are constitutional in character.

I suggest that on constitutional questions you will be better off getting constitutional law professors from the law schools to advise you on specific constitutional questions, but get practicing lawyers to handle the court cases. There are constitutional law professors in every province.

In my opinion you are not boxed in by restrictive constitutional rules at this point, *but you could be in the future.*

We are in a period in which these rules are starting to get defined by the courts for the reserve communities.

The best way to avoid getting boxed in by constitutional decisions that have not yet been made is to amend the Indian Act very soon, and secondly, to try to plan and co-ordinate court cases to the extent possible.

I say revise the Indian Act soon for as long as the Indian Act is a relatively weak document, the courts will continue to make ruling applying provincial law on reserves. That is certainly a clear lesson that we can learn from the experience in the United States.

There should be a plan to co-ordinate litigation so that arguments are put forward effectively and also so the exact issues which come before the courts in these cases are the ones most favorable to the outcome that you want.

Finally, I think that kind of co-operation and co-ordination can only take place through the efforts and under the auspices of the National Indian Brotherhood.

Special Days in Indian Country Summer - 1978

New Brunswick

July 21-23 Big Cove Annual Picnic
Big Cove Reserve
Rexton, N.B.

Quebec

June 22-24 8th. Annual Festival
Weekend
St. Theresa Point Band
St. Theresa Point, P.Q.
June 30-
July 1-2 Pow-Wow Abenakis
Odanak Band
Odanak Indian Reserve,
P.Q.

July 25-26

St. Ann's Day
Celebration
Restigouche, P.Q.
Aug. 4-6 Micmac Maria Pow Wow
"78"
Micmacs of Marie
Maria Indian Reserve,
P.Q.
Aug. 12 Indian Day
Aug. 13 Firemen's Day Parade
Caughnawaga Indian
Reserve
Caughnawaga, P.Q.

Ontario

July 7-9 Whitefish Bay 8th
Annual Pow-Wow & Fish
Fry
Whitefish Bay
Sioux Narrows, Ont.
July 15-16 Walpole Island Pow-
Wow
R.R. No. 3
Wallaceburg, Ont.
Aug. 4-5 Six Nations Pageant
Aug. 11-12 Six Nations Reserve
Aug. 18-19 R.R. 6 Hagersville, Ont.
Aug. 12-13 Dreamer's Rock Festival
Whitefish River Band
Birch Island, Ont.

Aug. 19-20 Munsee Chippewa Pow-
Wow
R.R. No. 1
Muncey, Ont.

Manitoba

June 28-30 Peguis Treaty Days
July 1-2 Peguis Band
Hodgson, Manitoba
Aug. 15-19 Opasquia Indian Days
The Pas Indian Band
The Pas, Manitoba

Saskatchewan

July 7-9 File Hills Sixth Annual
Pow-Wow
Balcarres, Sask.
July 13-16 Carry The Kettle
Celebration
Carry The Kettle Band
Sintaluta, Sask.
July 20-23 Thunderchild 19th
Annual Indian Days Pow-
Wow & Celebration
Turtleford, Sask.
Aug. 18-20 Piapot Pow-Wow
Celebrations
Cupar, Sask.

Alberta

July 1-2 Intercultural Sports Day
Glenevis, Alta.
July 27-30 Sarcee Indian Days
3700 Anderson Rd. S.W.
Calgary, Alta.
Aug. 4-6 Annual Indian Day
Celebrations
Blackfoot Band
Blackfoot Crossing, Alta.
Aug. 4-6 22nd. Annual Piegan
Indian Days
Brocket, Alta.
Aug. 17-19 Enoch Indian Days
Enoch Indian Band
Winterburn, Alta.

British Columbia

July 4-5 Cultus Lake Indian
Festival
Chilliwack, B.C.
June 10-11 Deadman's Creek All
Indian Rodeo
Deadman's Creek Band
Savona, B.C.
June 30 2nd. Annual Tache
Noyeah Dzin
July 1-2 Fort St. James, B.C.
Sept. 4-5 Sam Jimmie Memorial
Soccer Tournament
Chilliwack, B.C.

...another Royal Commission

Hartt Report bombs in four languages

By Howard Bernard

The "most shocking" submissions says Justice Patrick Hartt, were those describing the plight of the people of Whitedog and Grassy Narrows reserves.

In his Interim Report and Recommendations, Hartt said that their presentations provided insight into the inability of the Federal and Provincial Governments to work together to ease these peoples desperate situation.

Established in July 1977, the Hartt Commission held preliminary meetings in 14 northern communities and heard countless submissions and comments. The end product of those eight months is a 41-page document.

Printed in English, French, Cree and Ojibway, it doesn't really say that much

in any of the four languages. Perhaps because it is only an interim report, perhaps because our expectations were too high, or maybe because of the impact of the Berger Report, all others will appear quite "pale" in comparison.

The two major issues concerning the people of Whitedog and Grassy Narrows, and which were brought to the Commission's attention were: (a) mercury pollution in the English-Wabigoon River systems and (b) the harvesting of wild rice. The recommendations put forth by Hartt in these two areas are:

That a tri-partite committee, as its first priority, address the plight of the Indian communities of Whitedog and Grassy Narrows. Methods to

ensure access to resources and viable community economies along with related supportive programs should be considered jointly by the Committee and the communities. To facilitate this, a mutually acceptable fact finder should be appointed to review and report on available information and options within 90 days.

The Government of Ontario should not implement any new policy on wild rice which would weaken the Indians' position in this industry in the north. During the next five years, the Indians should be given the opportunity to develop a viable wild rice industry on their own. To foster this, no new licences to harvest wild rice should be granted

to non-Indians during this period. The government should provide assistance, for example, by examining the influence of water control structures on the productivity of the harvests, by appropriate research into improved growing and harvesting methods, and by necessary training programs.

The report may not be as hard hitting as was expected, but it does bring to light the one thing that it shouldn't have taken a Royal Commission to do ... bring these peoples' plight to the attention of the rest of Ontario.





ce sont eux qui définissent les relations non seulement entre les provinces et les autorités fédérales, mais aussi entre les législations des unes et des autres.

La situation à laquelle on pourrait penser en premier lieu serait celle où les lois touchant les réserves indiennes relèveraient exclusivement de l'autorité provinciale. Le gouvernement fédéral ne pourrait alors légiférer dans ce domaine et ne pourrait non plus autoriser un gouvernement indien à le faire.

Cela revient à dire que le gouvernement fédéral n'aurait aucune autorité dans ce domaine et que le gouvernement provincial y détiendrait la compétence législative. Je revier. rai plus en détail sur ce sujet plus tard.

La deuxième situation serait celle où

certains domaines relèveraient exclusivement du gouvernement fédéral de sorte qu'aucune loi provinciale ne pourrait s'appliquer aux communautés indiennes vivant dans les réserves. A supposer que le gouvernement fédéral ne passe aucune loi dans ce domaine, les lois provinciales ne pourraient quand même pas s'y appliquer.

La troisième situation se présente lorsqu'on a ce que les tribunaux appellent un domaine de *compétence conjointe*. Il s'agit de domaines où les gouvernements fédéral et provincial sont tous deux habilités à passer des lois.

Si les deux niveaux de gouvernement promulguaient des lois à l'égard d'un même domaine, c'est la législation fédérale qui primerait; c'est ce que l'on appelle la *règle de préséance*. Si le gouvernement fédéral annulait sa loi, la loi provinciale entrerait alors en vigueur.

En ce qui a trait à la question indienne, il peut s'agir là d'un domaine législatif où le provincial peut exercer son autorité sur les réserves. Toutefois, si la Loi sur les Indiens conférerait au gouvernement fédéral ou aux conseils de bande l'autorité en la matière, alors la législation fédérale aurait préséance sur la législation provinciale.

Note de l'éditeur: *Sept pages entières de cas-types illustrant en détail les trois situations décrites par M. Saunders ont été omises. Nous ne disposons pas en effet de l'espace nécessaire pour publier le document dans sa version intégrale. Les personnes désireuses d'obtenir les textes de ces précédents sont priées d'écrire aux Nouvelles indiennes; le journal s'em-*

pressera alors de les leur faire parvenir. Voici les résumés faits par le professeur Saunders.

pour ce qui est des questions constitutionnelles, voici ce que j'ai à dire.

Vous ne vous trouvez pas en fait enfermés dans un cadre constitutionnel étroit. Quels que soient les problèmes politiques ou structurels auxquels vous avez à faire face avant d'obtenir un accord sur une nouvelle formulation de la Loi sur les Indiens, je suis d'avis qu'ils ne posent pas de difficultés majeures, du moins constitutionnellement parlant.

Il faut cependant vous attendre à une certaine opposition non pas de la part du ministère des Affaires indiennes, mais bien plutôt du ministère de la Justice, qui est actuellement le principal partisan du statu-quo au sein du gouvernement fédéral.

C'est peut-être là un signe de mon esprit de compétition, mais je ne souhaite certainement pas que les avocats du ministère de la Justice gagnent leur cause en raison de la confusion constitutionnelle qui règne actuellement.

Les hommes de loi considèrent le droit constitutionnel comme un domaine confus, contradictoire, obscur, compliqué et, par-dessus tout, immensément ennuyeux.

Vous aurez donc beaucoup de difficultés à obtenir de bons conseils en matière de droit constitutionnel.

Il serait même préférable de consulter des juristes des écoles de droit sur de telles questions et de laisser les avocats s'occuper des procès devant les tribunaux. Il y a des professeurs de droit constitutionnel dans chaque province.

A mon avis, vous n'êtes pas prisonniers des règlements constitutionnels, mais il se peut fort bien que vous le deveniez.

Nous traversons actuellement une période où ces règlements constitutionnels sont de mieux en mieux définis par les tribunaux, au bénéfice des habitants des réserves.

La meilleure façon d'éviter de se faire lier les mains par des décisions constitutionnelles non encore rendues est d'amender la Loi sur les Indiens le plus tôt possible et, deuxièmement, d'essayer de planifier et de coordonner le plus possible la bataille devant les tribunaux.

J'estime donc à cet égard qu'il conviendrait de faire réviser la Loi sur les Indiens le plus tôt possible parce que tant qu'il y aura des lacunes, les tribunaux continueront d'établir une jurisprudence confirmant l'autorité des provinces sur les réserves. C'est une leçon évidente que nous pouvons tirer de l'expérience américaine.

Il faudrait également coordonner tout ce qui concerne le contentieux de façon que les arguments soient présentés efficacement et que les questions dont les tribunaux seront saisis soient les plus favorables à votre cause.

Enfin, je crois que ce genre de coopération et de coordination n'est possible qu'avec le soutien et l'appui de la Fraternité des Indiens du Canada.

Des souvenirs de mauvais goût

Ottawa — "Le gouvernement devrait interdire la vente de souvenirs de mauvais goût qui déprécient les Indiens", a déclaré M. Wally Firth, député néo-démocrate des Territoires du Nord-Ouest.

M. Firth, qui est Indien, soulève la question, au sujet de la vente dans les magasins d'Ottawa d'un petit flacon de plastique qu'on peut se procurer pour \$1,59.

Sur le devant du flacon on peut lire le mot FIREWATER (eau-de-vie) accompagné de ce que M. Firth qualifie "d'image dégradante d'un Indien qui boit avidement à même le goulet d'une bouteille".

Le dos du flacon est gradué de façon à indiquer la quantité de liquide contenu. C'est en vidant le flacon qu'apparaissent les inscriptions suivantes: "Throat dry, whistle wet, feelum better, better yet, wantum sing, tonsils tickled, wow brave, your pickled and dead injun" (gorge sèche, gosier humecté, bien-être, mieux-être, envie de chanter, chatouillement des amygdales, regain de bravoure, gris et ivre mort).

M. Firth déclare que ceci n'est qu'un exemple de problèmes auxquels doivent faire face certains Canadiens. "Le gouvernement aura sûrement le courage de présenter une loi qui bannira la vente de tels objets. Je prendrai ainsi fortement position contre toute forme de discrimination au Canada."

M. Firth a dit que le président de la Commission fédérale des droits de la personne, M. Gordon Fairweather, était d'avis que les magasins qui vendent ce flacon font preuve de discrimination envers les Autochtones. Il ajoute toutefois que la Loi canadienne sur les droits de la personne ne prohibe pas la vente d'objets de ce genre.

Fêtes indiennes — Canada 1978

Nouveau-Brunswick

du 21 au 23 juillet Pique-nique annuel Big Cove Réserve de Big Cove Rexton (Nouveau-Brunswick)

Québec

du 22 au 24 juin 8e fête annuelle d'un week-end Bande de Pointe Sainte-Thérèse

du 30 juin au 2 juillet Fête abénaquise Bande indienne d'Odanak Réserve indienne d'Odanak (Québec)

les 25 et 26 juillet Fête de sainte Anne Restigouche (Québec)

du 4 au 6 août Fête micmac de Maria "78" Micmacs de Maria Réserve indienne de Maria (Québec)

les 12 et 13 août Journée indienne Défilé des pompiers Bande indienne de Caughnawaga Caughnawaga (Québec)

Ontario

du 7 au 9 juillet 8e fête annuelle de Whitefish Bay Whitefish Bay Sioux Narrows (Ontario)

les 15 et 16 juillet Fête de l'île Walpole R.R. # 3 Wallaceburg (Ontario)

les 4, 5, 11, 12, 18 et 19 août Grande fête des Six-Nations Réserve des Six-Nations R.R. 6, Hagersville (Ontario)

les 12 et 13 août Fête du rocher du rêveur Bande de la rivière Whitefish Birch Island (Ontario)

les 19 et 20 août Fête munsee chippewa R.R. # 1 Muncey (Ontario)

Manitoba

du 28 juin au 2 juillet Célébrations du traité des Peguis Bande des Peguis Hodgson (Manitoba)

du 15 au 19 août Journées indiennes des Opasquias Bande indienne Le Pas Le Pas (Manitoba)

Saskatchewan

du 7 au 9 juillet 6e fête annuelle de de File Hills Balcarres (Saskatchewan)

du 13 au 16 juillet Célébrations de Carry the Kettle Bande indienne de Carry the Kettle Sintaluta (Saskatchewan)

du 20 au 23 juillet 19e fête annuelle des journées indiennes du Thunderchild Turtleford (Saskatchewan)

du 18 au 20 août Célébrations de la fête de Piapot Cupar (Saskatchewan)

Alberta

les 1er et 2 juillet Journées sportives interculturelles Glenevis (Alberta)

du 27 au 30 juillet Journées indiennes des Sarcis 3 700, rue Anderson — S.-O. Calgary (Alberta)

du 4 au 6 août Célébrations annuelles des Indiens Bande des Pieds-Noirs Blackfoot Crossing (Alberta)

du 4 au 6 août 22e fête annuelle des Piegans Bocket (Alberta)

du 17 au 19 août Journées indiennes d'Enoch Bande indienne d'Enoch Winterburn (Alberta)

Colombie-Britannique

les 4 et 5 juin Fête indienne de Cultus Lake Chilliwack (Colombie-Britannique)

les 10 et 11 juin Rodéo de Deadman's Creek Bande indienne de Deadman's Creek Savona (Colombie-Britannique)

du 30 juin au 2 juillet 2nd Annual Tache Noyeah Dzin Fort St. James (Colombie-Britannique)

les 4 et 5 septembre Tournoi de soccer pour l'obtention du trophée commémoratif Sam Jimmie Chilliwack (Colombie-Britannique)

Indians and the Law

Kruger and Manuel vs the Queen

By BILL BADCOCK

This decision, handed down by the Supreme Court of Canada on May 31st, 1977, concerns the application of provincial game laws of general application to Indians hunting for food on unoccupied Crown lands.

The events leading up to this decision began in September, 1973, when two members of the Penticton Indian Band of British Columbia, Jacob Kruger and Robert Manuel, killed four deer on their traditional hunting grounds. This, according to the B.C. *Wildlife Act*, was during the closed season for deer and, although there was provision in the Act for the issuance of permits authorizing Indians to hunt deer for food during the closed season, neither Kruger nor Manuel had one of these permits.

William T. Badcock is a non-status Indian of Mohawk descent. In 1973 he entered Queen's University at Kingston, Ontario, from which he graduated with an LL.B. in 1976. He was called to the Bar of Ontario in April 1978.

Both men were convicted before a Provincial Court Judge of killing big game during the closed season without the requisite permit. An appeal against these convictions was taken to the County Court and succeeded on the ground that Indian hunting rights are protected by the Royal Proclamation of 1763 and are thereby not subject to provincial hunting regulations. On further appeal by the Crown to the British Columbia Court of Appeal, however, the convictions were restored. The Court of Appeal ruled that section 88 of the *Indian Act* operated to make provincial laws of general application, of which the Court held the *Wildlife Act* to be one, applicable to Indians.

Section 88 of the *Indian Act* reads as follows:

"Subject to the terms of any treaty and any other Act of the Parliament of Canada, all laws of general application from time to time in force in any province are applicable to and in respect of Indians in the province, except to the extent that such laws are inconsistent with this Act or any order, rule, regulation or by-law made thereunder, and except to the extent that such laws make provision for any matter for which provision is made by or under this Act.

As you can see, the above section is subject to the following limitations:

- 1) It is not concerned with every provincial law, but only those of general application. If it can be shown that a particular provincial law does not extend uniformly throughout the province or is applicable to only a limited class of citizens, then it is not a law of general application and will not be covered by section 88 of the *Indian Act*.

- 2) If the provincial law in question is shown to be general in its application, it still will not be applicable to Indians if it violates the terms of any treaty or the provisions of any federal Act, or if it is inconsistent with the *Indian Act* or any orders, rules, regulations or by-

laws made pursuant to the *Indian Act* to the extent that they conflict with the provincial law.

The Court of Appeal said that a provincial law of general application, such as the *Wildlife Act*, would apply to Indians unless they could bring themselves within either the opening words of section 88 or within the exceptions in the latter part of the section.

In this particular case, neither of the appellants lived or hunted in an area covered by a treaty, and the Court ruled that the Royal Proclamation of 1763, being a unilateral declaration made before the Canadian Parliament came into existence, could not be considered either a treaty or an Act of the Parliament of Canada. Further, the Court could find no inconsistencies between the *Wildlife Act* and any provisions of the *Indian Act* or any orders, rules, regulations or by-laws made under it.

This final appeal to the Supreme Court of Canada was taken, first, on the ground that the Court of Appeal erred in ruling that the *Wildlife Act* was a law of general application, because it affects Indians in a different manner than non-Indians. In denying this contention, Justice Dickson, delivering the unanimous judgment of the Court, said:

"There are two *indicia* by which to discern whether or not a provincial enactment is a law of general application. It is necessary to look first to the territorial reach of the Act. If the Act does not extend uniformly throughout the territory, the inquiry is at an end and the question is answered in the negative. If the law does extend uniformly throughout the jurisdiction the intention and effects of the enactment need to be considered. The law must not be "in relation to" one class of citizens in object and purpose. But the fact that a law may have graver consequences to one person than another does not, on that account alone, make the law other than one of general application. There are few laws which have a uniform impact. The line is crossed, however, when an enactment, though in relation to another matter, by its effects, impairs the status or capacity of a particular group."

As far as the *Wildlife Act* of British Columbia was concerned, the Court felt that there was no doubt that its territorial application was uniform and that it was not aimed just at Indians in its object and purpose, which is the conservation and management of provincial wildlife resources. Specifically, Justice Dickson said:

"Game conservation laws have as their policy the maintenance of wildlife resources. It might be argued that without some conservation measures the ability of Indians or others to hunt for food would become a moot issue in consequence of the destruction of the resource. The presumption is for the validity of a legislative enactment and in this case the presumption has to mean that in the absence of

evidence to the contrary the measures taken by the British Columbia Legislature were taken to maintain an effective resource in the Province for its citizens and not to oppose the interests of conservationists and Indians in such a way as to favour the claims of the former."

It was further argued by the appellants that the Court of Appeal erred in ruling that what section 88 of the *Indian Act* does, in essence, is incorporate the provincial Act by reference, thereby allowing the provinces to enact legislation in relation to Indians. The Supreme Court said, however, that the question of whether or not the *Wildlife Act* is incorporated by reference is not important because, if section 88 does incorporate the *Wildlife Act* by reference, the appellants would have to show that it was inconsistent with the *Indian Act* or any orders, rules, regulations or by-laws made under it, which they had failed to do. If it is not

incorporated referentially, then the only question is whether or not it was a law of general application which, by its own force, would apply to Indians, and the Court agreed that it was.

For these reasons, the appeals were dismissed. The convictions registered against the accused in the Provincial Court were affirmed and the principle was laid down that, when considering provincial laws, it is only if it can be shown that the policy of the legislation is to impair the status and capacity of Indians that section 88 of the *Indian Act* will not operate to make the provincial law applicable to Indians. Since the Court will always presume the validity of provincial legislation, then the evidence will have to be very persuasive to convince the Court that a provincial law is not of general application such that section 88 of the *Indian Act* will not make it applicable to Indians, whether by referential incorporation or through its own force.

Community News

Shubenacadie, N.S. — Indian Affairs has intervened in the management of the Micmac band at Shubenacadie and halted all major programs on the reserve for the 78-79 fiscal year after discovering a net deficit of more than \$136,000 in the band's budget.

Saskatoon, Sask. — The prehistoric Indian campsite discovered at this city's landfill last October has turned out to be at least 2,000 years older than originally estimated.

Carbon dating tests performed on some artifacts there show the campsite is at least 6,000 years old.

Gore Bay, Ont. — A provincial court rejected claims of Indian treaty rights when it convicted two status Indians of violating Ontario fishing regulations.

Elie Macgregor, 76, and his brother Godfrey, 49, of the Whitefish Indian Reserve, were fined \$100 each for fishing without a licence in separate incidents last October.

Both men said they were fishing to feed their families. In a previous court appearance, they had argued that the Robinson Treaty, signed in 1850, gave them unrestricted hunting and fishing rights.

Winnipeg, Man. — A Tommy Prince Memorial trust fund is being established by the Manitoba Indian Brotherhood (MIB) to provide scholarships for education of treaty Indians.

The MIB announced the fund in honor of the late war hero who

was one of Canada's most decorated soldiers. Prince, a sergeant in the Second World War, was born and raised on the Brokenhead Reserve in Manitoba.

Northwest Territories — Wally Firth (NDP-Northwest Territories) says some people in the Territories and the Yukon have larger monthly power bills than they do home mortgage payments.

Electric power in the NWT and Yukon is supplied by the Northern Canada Power Commission and rates vary dramatically across the North.

Fort George, Que. — Northern Cree have signed an agreement with federal and provincial government representatives and James Bay development officials to move the island village of Fort George three miles across La Grande Riviere to the mainland.

Edmonton, Alta. — Joe Dion, president of the Indian Association of Alberta says his organization has petitioned the Department of Indian Affairs because of the drastic budget cuts it has recently announced.

Those cuts are: \$1.1 million less in education, \$800,000 less in community affairs, \$159,000 less in administration.

Vancouver, B.C. — A United Native Nations tribal court has summoned federal justice minister Ron Basford to testify in an enquiry into the alleged illegal extradition of American Indian Movement (AIM) leader Leonard Peltier.

Les Indiens et la loi

Kruger et Manuel contre la Reine

Par BILL BADCOCK

La présente décision rendue par la Cour suprême du Canada, le 31 mai 1977, a trait à l'application des lois provinciales sur le gibier, dites d'application générale, aux Indiens qui chassent sur les terres inoccupées de la Couronne pour assurer leur subsistance.

L'affaire remonte à septembre 1973, lorsque deux membres de la bande indienne de Penticton en Colombie-Britannique, MM. Jacob Kruger et Robert Manuel, ont abattu quatre chevreuils sur les terrains de chasse qui leur étaient traditionnellement réservés. Les animaux ont été tués en dehors de la saison de chasse au chevreuil permise aux termes du *B.C. Wildlife Act* (Loi de la C.-B. sur la conservation de la faune); des dispositions de cette même loi prévoient la délivrance d'un permis autorisant les Indiens à chasser pour assurer leur subsistance pendant la saison prohibée; cependant, ni M. Kruger ni M. Manuel n'étaient titulaires d'un tel permis.

Les deux hommes ont donc été accusés par un juge de la Cour provinciale d'avoir tué du gros gibier sans autorisation pendant la saison prohibée. MM. Kruger et Manuel ont alors décidé de porter l'affaire devant le Cour de comté; ils ont obtenu gain de cause puisque les droits de chasse des Indiens sont protégés par la Proclamation royale de 1763; ils ne tombaient donc pas sous le coup des règlements provinciaux régissant la chasse. Le procureur de la Couronne en a alors appelé de la décision devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique qui a rétabli les condamnations, invoquant l'article 88 de la Loi sur les Indiens qui stipule que les Indiens sont assujettis aux lois provinciales d'application générale et donc, en l'occurrence, au *Wildlife Act*, classé dans cette catégorie.

Voici le texte de l'article 88 de la Loi sur les Indiens:

"Sous réserve des dispositions de quelque traité et de quelque autre loi du Parlement du Canada, toutes lois d'application générale et en vigueur, à l'occasion, dans une province sont applicables aux Indiens qui s'y trouvent et à leur égard, sauf dans la mesure où lesdites lois sont incompatibles avec la présente loi ou quelque arrêté, ordonnance, règle, règlement ou statut administratif établi sous son régime, et sauf dans la mesure où ces lois contiennent des dispositions sur toute question prévue par la présente loi ou y ressortissant".

Il ne fait pas de doute que l'article précité fait l'objet des réserves suivantes:

1) Il ne s'applique pas à toutes les lois provinciales mais seulement à celles qui sont dites d'application générale. Toute loi provinciale particulière qui, de toute évidence, ne s'applique par de façon uniforme dans toute la province ou n'est applicable qu'à un groupe particulier de citoyens, n'est pas une loi d'application générale et n'est pas régie par les dispositions de l'article 88 de la Loi sur les Indiens.

2) Même s'il est prouvé que la loi provinciale en question est d'appli-

tion générale, elle n'en sera pas pour autant appliquée aux Indiens si elle enfreint les clauses d'un traité ou les dispositions d'une loi fédérale quelle qu'elle soit ou si elle est en contradiction avec la Loi sur les Indiens ou tout arrêté, ordonnance, règle, règlement ou statut administratif établis en application de cette dernière et qui diffèrent en tout ou en partie de la loi provinciale.

La Cour d'appel a déclaré qu'une loi provinciale d'application générale, telle que le *Wildlife Act*, s'appliquerait aux Indiens à moins que ces derniers puissent se recommander de l'introduction de l'article 88 ou des exceptions de la dernière partie de ce même article.

Or, dans l'affaire en cause, aucun des deux appelants ne vivait ni ne chassait dans une région régie par un tel traité; la Cour a statué que la Proclamation royale de 1763 étant une déclaration unilatérale déposée avant la création du Parlement canadien, elle ne pouvait être considérée comme un traité ou une loi constitutionnelle. En outre, la Cour a déclaré qu'elle ne voyait aucune contradiction entre le *Wildlife Act* et les dispositions de la Loi sur les Indiens ou tout arrêté, ordonnance, règle, règlement ou statut administratif en découlant.

L'affaire a donc été portée devant la Cour suprême du Canada pour faire échec au verdict de la Cour d'appel qui aurait commis une erreur de droit en déclarant que le *Wildlife Act* était une loi d'application générale alors qu'elle n'assujettit pas les Indiens aux mêmes obligations que les autres citoyens. Niant cette affirmation, le juge Dickson a prononcé le jugement unanime de la Cour en ces termes:

"Deux critères peuvent nous permettre de déterminer si un texte législatif provincial est une loi d'application générale. En premier lieu, il faut examiner la portée territoriale de la Loi. Si la Loi n'a pas une portée uniforme sur tout le territoire, rien ne sert d'aller plus loin, il faut répondre par la négative. Par contre, si la loi a une portée uniforme sur tout le territoire, il faut en étudier le but et les effets. L'objet et l'intention de la loi ne doivent pas être "relatifs à" un groupe de citoyens. Mais le fait qu'elle soit plus lourde de conséquences à l'égard d'une personne que d'une autre ne l'empêche pas, pour autant, d'être une loi d'application générale. Très peu de lois ont des effets uniformes. On franchit la frontière lorsqu'un texte législatif, bien que traitant d'un autre sujet, a pour effet de porter atteinte au statut et aux droits d'un groupe particulier".

Pour ce qui est du *Wildlife Act of British Columbia* (Loi de la Colombie-Britannique sur la conservation de la faune), la Cour a déclaré que l'uniformité de son application territoriale ne faisait aucun doute et que son objet et son intention, qui sont en fait la conservation et l'exploitation des ressources provinciales de la faune, n'assujettissaient pas uniquement les Indiens. Voici précisément ce que le juge Dickson a déclaré:

"Les lois sur la conservation de la faune ont pour but de protéger le gibier. On peut soutenir que, sans

mesure de protection, l'anéantissement de la faune rendrait théorique la question du droit des Indiens ou d'autres personnes de chasser pour se nourrir. Il faut présumer que le texte législatif en cause est valide. En l'espèce, cela signifie qu'en l'absence d'une preuve à l'effet contraire, il faut aussi présumer que les mesures adoptées par la législature de la Colombie-Britannique ont pour but la protection efficace de la faune de la province, pour ses habitants, et ne visent pas à opposer les intérêts

des écologistes à ceux des Indiens en favorisant les revendications des premiers".

Les appelants ont en outre allégué que la Cour d'appel avait commis une erreur de droit en déclarant que l'article 88 de la Loi sur les Indiens incluait la loi provinciale par référence, permettant alors aux provinces de légiférer à l'égard des Indiens. La Cour suprême a par ailleurs ajouté qu'il n'était pas important de savoir si le *Wildlife Act* était compris par référence: si l'article 88 l'incluait effectivement par réf-

(suite à la page 4)

Petites nouvelles...

Shubenacadie (N.-É.) — Le ministère des Affaires indiennes est intervenu dans la gestion de la bande Micmac de Shubenacadie et a interrompu tous les programmes importants de la réserve, pour l'année financière 1978-1979, après avoir découvert que le budget de la bande accusait un déficit net de plus de \$136 000.

Saskatoon (Sask.) — Les vestiges d'un campement indien préhistorique, découvert en octobre dernier à l'emplacement du dépôt municipal, remonteraient à au moins 2 000 ans de plus que ne l'indiquait la première étude archéologique.

Des tests de datation au radiocarbone effectués sur des objets exhumés donnent à croire que le campement aurait au moins 6 000 ans.

Gore Bay (Ont.) — Un tribunal provincial a rejeté la requête de deux Indiens inscrits qui voulaient se prévaloir de droits consentis par traité et les a accusés d'avoir violé les règlements ontariens sur la pêche.

Elie Macgregor, âgé de 76 ans, et son frère Godfrey, 49 ans, de la réserve indienne Whitefish, ont été condamnés à payer une amende de \$100 chacun pour avoir, en octobre dernier, pêché à plusieurs reprises sans permis.

Les deux hommes ont déclaré qu'ils pêchaient pour nourrir leur famille. Lors d'une audience antérieure, ils avaient allégué que le Traité Robinson, signé en 1850, leur assurait des droits absolus de chasse et de pêche.

Winnipeg (Man.) — La Fraternité indienne du Manitoba (FIM) est en train d'établir le fonds de fiducie *Tommy Prince* pour accorder des bourses d'études aux Indiens assujettis aux traités.

La FIM a annoncé que ce fonds serait institué pour honorer Tommy Prince, héros de la dernière guerre et un des soldats canadiens les plus

décorés. Né et élevé dans la réserve Brokenhead, au Manitoba, Prince avait été sergent lors de la Seconde Guerre mondiale.

Territoires du Nord-Ouest — M. Wally Firth (NPD - T.N.-O.) affirme que certaines familles des Territoires et du Yukon reçoivent des factures mensuelles dont le montant est plus élevé que celui du paiement de leur hypothèque.

La *Northern Canada Power Commission* (Commission hydro-électrique du Nord canadien) assure l'alimentation en électricité des T.N.-O. et du Yukon, et les tarifs varient considérablement entre les différentes régions du Nord.

Fort Georges (Qué.) — Les Cris du Nord ont signé un accord avec les représentants officiels des gouvernements fédéral et provincial, et les représentants de l'aménagement de la baie James pour déplacer de trois milles sur la terre ferme le village insulaire de Fort Georges, situé sur La Grande Rivière.

Edmonton (Alb.) — M. Joe Dion, président de l'*Indian Association of Alberta* (Association indienne de l'Alberta) déclare que son organisme a fait parvenir au ministère des Affaires indiennes une pétition pour protester contre les importantes compressions budgétaires annoncées récemment.

Les secteurs visés sont les suivants: l'enseignement qui perdrait \$1.1 million; les affaires communautaires, \$800 000; l'administration, \$159 000.

Vancouver (C.-B.) — Un tribunal des nations autochtones (United Native Nations) a sommé le ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, de témoigner lors d'une enquête relative à l'extradition présumée illégale du chef de l'*American Indian Movement* (Mouvement des Indiens américains), Léonard Peltier.

The Cooking Pot

SHEBANDOWAN BRAISED BEAR STEAK

1-12 hour marinated bear steak 2 large onions, sliced
 ¼ tsp. salt 1½ cans tomato soup
 1/8 tsp. pepper ½ can of water
 ½ tsp. cinnamon 1 tsp. lemon juice

Wipe the steak dry. Brown on both sides in a Dutch oven with small amount of bacon fat. Now add the salt, pepper, and cinnamon. Cover and cook very slowly for about 1½ hours then add the onions, tomato soup, water and lemon juice. Cook until the onions are soft.

KILLALOE BEAR STEAK BAKE

Cut marinated steaks about 1" thick and wipe dry. Then cut in individual pieces. Pound flour into steaks with meat hammer and fry in bacon fat until well seared. Now place meat in a casserole and add the following:

¼ cup sherry wine
 2 medium onions, thinly sliced
 ¼ cup water
 salt, pepper and garlic powder
 ½ tsp. cinnamon
 to taste.

Cover casserole and bake about 1½ hours at 325°F., adding more water if necessary.

BAIRD ROAST VENISON

5 lbs. roast of venison 1 small can tomatoes
 4 strips bacon flour, salt and pepper
 1 large onion

Dredge the roast with seasoned flour. Fasten the bacon strips across top of roast; place slices of onion with roast. Preheat oven to 450°F. and place roast in the oven for 15 minutes, then reduce heat to 350°F. and roast 20 minutes per pound; the last half hour, pour the tomatoes over the roast, cover and cook to taste.

PETAWAWA, ONT. — From the Algonquin for "where one hears noise like this" (the noise of the Petawawa River).



FROG LEGS

Frying and broiling are the best ways to cook frog legs. You use only the hind legs. Peel off the skin, cut off the feet and sprinkle with salt and pepper. For frying use a deep skillet with enough fat to cover the frog legs. Dip legs in cracker crumbs, corn meal or flour until well-covered. Heat fat in pan, place legs in hot fat and cook for 5 or 6 minutes. Remove and drain on brown paper bag or napkin.

To charcoal broil, prepare a bed of hickory coals. Straddle each pair of legs along a green stick or a stiff wire. Place over coals. Keep away from flame and cook for 8 to 10 minutes. Remove and squeeze lemon juice over them. Serve with tartar sauce or relish.

SPUZZUM, B.C. — Indian for "little flat."

Letter to the Editor

Hello, Daddy...

This was during the last winter
 Before the war was over,
 My father was a Red Man,
 A pretty fellow in battledress,
 My mother a French woman,
 He took her as a laundress,
 And when Adolf Hitler was dead,
 He went away and never had
 A single word from my Dad.
 I suppose he is now
 Smoking his pipe in your snow.
 And we are many, many,
 Both in France and Germany,
 A little Indian community
 Unknown from your Ministry
 Of Indian and Northern Affairs.
 I say that our Daddy
 Was unfair, unfair, unfair.

Peter Knauss
 France

Here's a fascinating bit of poetry the Indian News has just received from across the Big Sea Water.

According to the writer, our warriors who put on the uniforms of the Canadian Armed Forces and went overseas to war done more than count coup on our enemies.

The writer is from France and here's his poem:

NIB (continued from page 1)

In the meantime, Tartaryn says, the NIB will continue to work with the Department of Indian Affairs on a day to day basis as usual. The NIB will also meet with various Cabinet ministers on specific questions that arise, he says.

The NIB's withdrawal from the joint committee process ends the most carefully structured and elaborate interaction the NIB has had with the Cabinet.

When the NIB withdrew from the NIB-Cabinet Committee process on April 13, they did more than withdraw from a committee of cabinet ministers and NIB executives. The process also involved joint work groups, the Canadian Indian Rights Commission, a Secretariat, and an elaborate process for revising the Indian Act.

The NIB-Cabinet Committee process was established in 1974 after a rally held by Indians on Parliament Hill, in which several people were injured.

The Committee process was established to give the Indians a channel whereby they could have direct contact with the leaders of the Canadian government.

According to its terms of reference, the Committee was established, "to provide ministers and Indian leaders with an opportunity to discuss problems and issues of concern to both; the scope of the Joint Committee to be broad and focussed essentially on questions of principle and policy."

The Committee was composed of the NIB Executive Council, the President of the Treasury Board, the Solicitor General, the Secretary of State, the Minister of State for Urban Affairs, and the Ministers of Justice, Manpower and Immigration, National Health and Welfare, and Indian and Northern Affairs.

The chairman of the Committee at the time of the NIB's withdrawal, was Alan MacEachen, the Deputy Prime Minister.

Under this Committee was a Joint Sub-Committee on Indian Rights and Claims, and several work groups. The work groups reported to the Committee, and besides NIB and Indian Affairs officials, also had representatives from Justice, the Privy Council Office, the Indian Rights Commission and other groups as members of the groups.

The Committee's terms of reference also called for the appointment of a Canadian Indian Rights Commissioner. This official was appointed to facilitate

the resolution of issues raised by the Joint-Committee process.

The Committee also outlined a process for amending the Indian Act, involving consultation between the work group responsible for revising the Indian Act, the joint sub-committee, the joint-committee, and the Department of Justice.

The NIB has withdrawn from the whole process, saying that none of it has been effective.

Dale Thompson, executive director of the NIB, says the idea of an Indian Rights Commissioner was not working. The people involved have been too busy with other tasks to really do anything effective, he says.

Lloyd Tartaryn says the work groups were not getting anywhere because they kept reporting to the NIB-Cabinet Committee, and kept getting sent back to do more work.

The top government official on two NIB-Cabinet Committee work groups says he was not all that surprised that the NIB withdrew from the process.

G.S. Murray, an assistant-deputy minister of Indian Affairs, was involved with the group revising the Indian Act, and the group dealing with Rights and Claims processes.

He says neither the NIB representatives nor the government officials in the groups was happy with the way the groups were working.

The work group revising the Indian Act tended to drift from one area to another, he says, and did not concentrate on a point of concern long enough to achieve anything.

"We lost a lot of ground," he says. Murray says the Indians involved expressed quite a lot of uneasiness over the lack of progress being made.

Murray says both work groups had basically the same problems, and he says the whole system was at fault.

"There was a lack of guidance from above," he says.

"Discussions in the work groups kept turning to questions of rights."

These questions had to be answered and resolved at the political level, he says, which was the NIB Executive-Cabinet Committee. These problems were not resolved at this level Murray says.

"The whole system was in need of an overhaul," Murray says.

Although not surprised that the NIB pulled out, Murray found it surprising that they did so without conveying their concerns and specific complaints about the system to the government.

INDIAN NEWS

The Indian News is published with the assistance of the Department of Indian and Northern Affairs for free distribution to Indian and others interested in Indian activities. This monthly publication, edited by Indians, is devoted to news of, for and about Indians and Indian communities. Articles may be reproduced but credit would be appreciated. Opinions contained in these pages are not necessarily those of the Department. Free expression of viewpoint is invited.

Howard Bernard — Editor

400 Laurier Ave. West
 Room 351
 Ottawa, K1A 0H4, 995-6386

La marmite indienne

Bifteck d'ours braisé à la Shebandowan

- 1 tranche de bifteck d'ours marinée pendant 12 heures
- ¼ c. à thé de sel
- 1/8 c. à thé de poivre
- ½ c. à thé de cannelle
- 2 gros oignons tranchés
- 1½ boîte de soupe aux tomates
- ½ boîte d'eau
- 1 c. à thé de jus de citron

Bien essuyer la tranche de bifteck. Mettre un peu de graisse de bacon dans une rôtissoire et y faire dorer la viande des deux côtés. Saupoudrer ensuite de sel, de poivre et de cannelle. Couvrir et faire mijoter à feu très doux pendant environ 1½ heure, puis ajouter les oignons, la soupe aux tomates, l'eau et le jus de citron. Faire cuire jusqu'à ce que les oignons soient tendres.

Bifteck d'ours au four à la Killaloe

Couper l'ours mariné en tranches d'1 pouce d'épaisseur et les essuyer. Tailler ensuite les biftecks en morceaux. A l'aide d'un battoir à viande, faire pénétrer de la farine dans les biftecks et les faire saisir dans de la graisse de bacon. Placer ensuite la viande dans une cocotte et ajouter les ingrédients suivants:

- ¼ tasse de sherry
- 2 oignons de grosseur moyenne, coupés en tranches minces, sel, poivre et sel d'ail au goût
- ¼ tasse d'eau
- ½ c. à thé de cannelle

Couvrir et mettre au four à 325°F pendant environ 1½ heure. Rajouter de l'eau au besoin.

Rôti de venaison à la Baird

- rôti de venaison de 5 lb
- 4 tranches de bacon
- 1 gros oignon

- 1 petite boîte de tomates farine, sel et poivre

Saupoudrer la viande de farine assaisonnée. Fixer les tranches de bacon sur le dessus de la viande et mettre l'oignon tranché dans la rôtissoire. Faire chauffer le four à 450°F et y placer la viande pendant 15 minutes. Réduire ensuite la chaleur à 350°F et faire rôti la viande en comptant 20 minutes par livre. Une demi-heure avant la fin de la cuisson, disposer les tomates sur le rôti, couvrir et faire cuire jusqu'au point de cuisson désiré.



NOUVELLES INDIENNES

Publié avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord, «Nouvelles indiennes» est un mensuel distribué gratuitement aux Indiens et aux personnes intéressées aux activités des Indiens. Cette publication est préparée par des Indiens et se consacre aux nouvelles fournies par eux, aux articles qui leur sont destinés ou encore qui concernent les Indiens et les communautés autochtones. Les textes qui paraissent dans ce journal peuvent être reproduits en en mentionnant la source. Les opinions émises ne sont pas nécessairement celles du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Les lecteurs sont invités à faire valoir leurs points de vue dans nos pages sous forme de lettres à l'éditeur.

Howard Bernard — Rédacteur

400 ouest, avenue Laurier,
Pièce 351,
Ottawa, K1A 0H4
995-6386

NIB — suite de la page 1

permettre aux ministres et aux représentants indiens de discuter des problèmes et aux représentants indiens de discuter des problèmes et des intérêts communs; sa sphère d'activités devait être vaste et se concentrer principalement sur des questions de principe et de politique.

Le Comité se composait du conseil administratif de la FIC, du Président du Conseil du trésor, du Solliciteur général, du Secrétaire d'Etat, du ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines, des ministres de la Justice, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que du ministre des Affaires indiennes et du Nord. Le président du Comité était, au moment de la dissolution, l'hon. Allan MacEachen, vice-premier ministre.

Un sous-comité mixte sur les droits et les revendications des Indiens et

divers groupes de travail relevaient également dudit Comité. Les groupes travaillaient sous la direction du Comité et étaient constitués, en plus des représentants officiels de la FIC et du ministère des Affaires indiennes, de représentants du ministère de la Justice, du Bureau du Conseil privé, de la Commission canadienne des droits des Indiens et d'autres groupes.

Les attributions du Comité exigeaient aussi l'affectation d'un commissaire canadien aux droits des Indiens dont la tâche serait de faciliter le règlement des questions soulevées par le Comité mixte. Il devait en outre tracer les grandes lignes d'un projet d'amendement de la Loi sur les Indiens, tout en assurant la consultation entre les groupes de travail chargés de la révision de la Loi sur les Indiens, le sous-comité mixte, le Comité mixte et le ministère de la Justice.

La FIC s'est retirée du Comité mixte dont elle jugeait les activités jusqu'à absolument inefficaces.

Selon M. Dale Thompson, directeur exécutif de la FIC, la nomination d'un commissaire aux droits des Indiens n'était pas une bonne idée. Les membres du Comité mixte avaient trop à faire ailleurs pour pouvoir vraiment être efficaces.

M. Lloyd Tartaryn dit que les groupes de travail ne marquaient aucun progrès parce qu'ils faisaient constamment des comptes rendus au Comité mixte qui, lui, exigeait toujours plus de travail.

Le représentant officiel du gouvernement, membre de deux groupes de travail du Comité mixte, a avoué n'avoir par été du tout surpris de la décision de la FIC.

M. G.S. Murray, sous-ministre adjoint aux Affaires indiennes a prêté son concours au groupe chargé de la révision de la Loi sur les Indiens et au groupe responsable du traitement des demandes liées à leurs droits et à leurs revendications. Selon lui, ni les représentants de la FIC, ni ceux du gouvernement n'étaient satisfaits du rendement des groupes de travail.

Le groupe chargé de la révision de la Loi sur les Indiens avait tendance à passer d'un domaine à l'autre sans jamais s'attarder assez longtemps sur un point particulier pour obtenir des résultats concrets.

"Nous avons perdu bien du terrain", déclare M. Murray. "Les Indiens qui ont participé au Comité se sont montrés inquiets du fait qu'aucun progrès n'a été accompli." Il ajoute que les deux groupes de travail étaient aux prises avec essentiellement les mêmes problèmes; toute l'organisation était à repenser.

"Il y avait un manque d'orientation de la part de la direction, dit-il. Les discussions des groupes gravitaient constamment autour de questions de droits qui devaient être résolues au niveau politique, en l'occurrence, par le Comité mixte de la FIC et du Cabinet. Tel n'a pas été le cas. Une réorganisation intégrale s'imposait donc."

Quoique nullement surpris du retrait de la FIC, M. Murray s'est dit étonné qu'elle se soit retirée sans faire part au gouvernement de ses inquiétudes et de ses plaintes concernant l'organisation.

Hartt — suite de la page 2

mettant une bonne exploitation des richesses et une reprise en main de la situation économique dans les deux communautés grâce à la mise en place de programmes de soutien adéquats; que l'on nomme un enquêteur accepté par les deux parties à qui l'on confierait la tâche d'étudier la situation et de soumettre dans un délai de 90 jours, un rapport au sujet de l'information disponible des différents choix possibles.

- Que le gouvernement de l'Ontario n'adopte aucune nouvelle mesure sur la culture du riz sauvage susceptible de nuire aux Indiens du Nord. Au contraire, que les pouvoirs publics aident ces derniers, pendant les cinq prochaines années, à rationaliser et à rentabiliser la culture du riz sauvage et qu'ils n'accordent aucun nouveau permis de culture de cette plante à des non-Indiens pendant cette période. Le juge Hartt propose également d'autres types d'intervention et préconise notamment que le gouvernement mène des études sur l'influence des établissements de contrôle de la qualité de l'eau au niveau de la productivité des récoltes, qu'il organise des travaux de recherche appropriés sur l'amélioration des méthodes de plantation et de récolte et qu'il mette en oeuvre les programmes de formation pertinents.

Même si le rapport n'est pas aussi percutant qu'on aurait pu le souhaiter, il n'en a pas moins le mérite de faire ce qui n'était pas du ressort d'une Commission royale... soit sensibiliser l'opinion publique du reste de l'Ontario aux difficultés que connaissent les Indiens. Nous publierons dans notre prochain numéro de "Nouvelles indiennes" une étude plus approfondie de ce rapport et de ses recommandations.

Sanders — fin

indiennes, a-t-il poursuivi, le Conseil du Trésor a décidé de reprendre les choses en main et a donc adopté une attitude très rigide en resserrant les critères pour cette année."

"Le Conseil du Trésor a bien sûr entériné le principe de l'autonomie des Indiens en matière d'enseignement pour leur communauté, mais a cependant jugé bon de se cramponner au contrôle de l'éducation culturelle."

D'après M. Paul, le rôle des centres d'éducation culturelle est de protéger la culture indienne; ce qui implique le maintien et la conservation de la langue, des rites et de toute autre donné valable pouvant être insérée dans "les différents programmes pédagogiques ou même pouvant être introduite dans le système scolaire provincial".

Deux de ces centres culturels, l'un à Coquitlam et l'autre à Fish Lake près de Williams Lake, sont déjà en service, quant à cinq autres, que l'on prévoyait ouvrir ou qui avaient déjà fonctionné, ils ont été abandonnés en raison du manque de crédits venant d'Ottawa.

"C'est une situation inextricable, a-t-il déclaré. L'assemblée nous a donné mandat pour essayer décentraliser ce programme et de le remettre sous le contrôle des Indiens de la Colombie-Britannique."

Un kilogramme — c'est en masse!